

Le cas Oxygène 9

Note de recherche

par Hugo Roy

avec la collaboration de Louise Campeau

sous la direction de Yves Boisvert

Dans le cadre du projet de recherche subventionné par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) :

Vers un nouveau cadre d'analyse en éthique appliquée :

Consolidation théorique et évaluation de sa valeur heuristique à partir de l'éthique appliquée en contexte gouvernemental

École Nationale d'Administration Publique

22 mai 2007

Table des matières

Table des matières.....	2
Introduction.....	4
1. L’historique	6
2. Les acteurs et leurs discours	16
Gilles Baril.....	16
Raymond Bréard.....	18
André Desroches.....	20
Bernard Landry.....	21
Pauline Marois.....	22
Sylvain Simard.....	24
Richard Legendre.....	25
Sylvain Vaugeois.....	26
Les partis d’opposition.....	27
Les médias.....	31
Le Conseil du patronat du Québec (CPQ).....	36
Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).....	36
3. La dimension régulatoire	38
3.1 Les problèmes comportementaux.....	38
L’apparence de conflit d’intérêts.....	38
Le favoritisme.....	39
Le manque de jugement éthique.....	40
3.2 Les infrastructures de régulation	40
3.3 Les enjeux éthiques.....	40
La confiance de la population.....	41
La valeur d’équité.....	41
L’indépendance des élus.....	42
3.4 Les zones à risque.....	43
L’environnement des élus.....	43
L’après-mandat.....	44
3.5 Les éthiques sectorielles.....	46
4. Les impacts	48
4.1 Les impacts sur les politiques gouvernementales et les lois	48
<i>La Loi sur la transparence et l’éthique en matière de lobbying</i>	48
<i>Le Code de déontologie des lobbyistes</i>	49
4.2 Les impacts sur les infrastructures de régulation.....	50
4.3 Les impacts sur la stabilité des gouvernements	51

4.4 Les impacts sur la crédibilité, la légitimité des élus.....	52
Conclusion : La classification du scandale	54
Bibliographie	56

Introduction

Le 17 janvier 2002, nous apprenons les liens existants entre le ministre du Parti québécois, M. Gilles Baril, et Oxygène 9, une firme qui fait du lobbyisme et de la consultation en gestion stratégique, en financement de projets et en développement de marché¹. M. Baril s'est rendu au Mexique avec son ami lobbyiste M. André Desroches, dont la firme Oxygène 9 avait entretenu des relations étroites avec le gouvernement du Parti québécois. Notons que M. Desroches fut un organisateur politique de M. Baril dans le comté de Berthier, et qu'il a par la suite quitté la politique en 1998 pour devenir lobbyiste.

Ainsi, après son départ de la politique active, M. Desroches a été rémunéré par des entreprises privées pour préparer leur dossier en vue d'obtenir une aide financière d'Investissement Québec, une Société d'État québécoise. De plus, la firme Oxygène 9 a touché des sommes importantes pour avoir agi comme intermédiaire lors de l'octroi de subventions pour des événements tel que le Festival de Jazz, le Festival Juste pour Rire, le Carnaval de Québec et le Grand Prix de Trois-Rivières. Suite à ces révélations, le ministre Gilles Baril se retrouve alors dans une situation embarrassante alors qu'on l'accuse de conflit d'intérêts. Pleurant à chaudes larmes devant les caméras, M. Baril démissionnera de son poste de ministre le 12 février 2002, prétextant ne plus être capable de supporter la pression médiatique, puis de son siège de député de Berthier le 12 mai suivant.

Ces événements ne seront que les premiers d'une longue série de révélations sur les liens étroits existants entre le gouvernement péquiste et certains lobbyistes associés de près au Parti québécois. Fortement médiatisé, ce scandale aura comme effet de discréditer le PQ auprès d'une partie de l'électorat québécois et contribuera éventuellement en partie à la chute du gouvernement Landry.

¹ Denis Lessard, « Un lobbyiste monnaie grassement ses accès auprès du ministre Baril », *La Presse*, Nouvelles générales, jeudi 17 janvier 2002, p. A1.

Pour procéder à l'analyse du cas Oxygène 9, nous tracerons d'abord les grandes lignes de l'historique des événements, question de bien situer les nombreuses facettes qui le composent ainsi que l'ordre dans lequel ils se sont déroulés.

Par la suite, nous en présenterons les principaux acteurs² ainsi que leurs discours, lesquels nous commenterons brièvement, lorsque nécessaire. Notre objectif est alors notamment de préciser les fonctions occupées par ces acteurs et de comprendre leurs interrelations. Cette section aura comme avantage de mieux exposer la vision que ces acteurs ont eu des événements qui nous intéressent.

La troisième partie de notre texte touchera la dimension régulatoire sous-jacente au cas Oxygène 9. Nous mettrons alors l'accent sur les problèmes comportementaux qui forgent ce scandale. Nous soulignerons aussi les enjeux éthiques qui ont été atteints ainsi que les zones de vulnérabilité qui sont en cause. Finalement, nous préciserons quels secteurs de l'éthique appliquée sont interpellés par ce dossier.

Nous aborderons ensuite les impacts qu'a pu avoir le scandale d'Oxygène 9. Ainsi, dans la quatrième partie de notre texte, nous tenterons d'identifier ses impacts sur les politiques gouvernementales et les lois, sur les infrastructures de régulation des comportements, sur la stabilité des gouvernements et sur la crédibilité et la légitimité des élus. Nous terminerons enfin en spécifiant le type de scandale que représente le cas Oxygène 9.

² Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

1. L'historique

La fin de l'année 2001 est plutôt difficile pour le Parti québécois. La session parlementaire se termine sur une fausse note : après avoir perdu la circonscription de Mercier au printemps 2001 (défaite du péquiste Claudel Toussaint), le Parti québécois perd alors les circonscriptions de Jonquière (Nicole Racine est défaite) et Laviolette (Yves Demers est défait), deux comptés reconnus comme étant pourtant des « châteaux forts » péquistes.

Alors ministre de l'Industrie et du Commerce, depuis mars 2001, et organisateur politique officiel du Parti québécois, M. Baril est ébranlé par ces défaites électorales. De plus, le ministère à vocation économique qu'il pilote, est fortement convoité par la grande rivale du premier ministre Landry au sein du Parti québécois, Mme Pauline Marois. S'installe alors à l'intérieur du Parti une tension entre le clan Landry et le clan Marois, cette dernière convoitant le ministère de M. Baril. Ces tensions, nous le verrons, auront des répercussions importantes pour M. Baril.

Début 2002, tout s'effondre pour le ministre Baril. Le 17 janvier¹, nous apprenons qu'André Desroches, ami de longue date et ancien organisateur politique de M. Baril, « utilise » ses entrées auprès du ministre pour faire fructifier sa firme privée, Oxygène 9. Cofondateur de cette firme avec le directeur général du PQ, M. Raymond Bréard, ainsi que M. Jean-René Gagnon, anciennement chef de cabinet du ministre libéral Pierre Laporte², André Desroches a comme mandat de préparer les dossiers d'entreprises du secteur privé, le tout dans le but de décrocher une subvention d'Investissement Québec. Les honoraires que M. Desroches reçoit pour ce travail sont calculés en pourcentage des subventions ou commandites qu'il obtient, soit 10% à 15% de celles-ci.

Lorsque les médias révèlent ces informations, Messieurs Baril et Desroches sont en vacances ensemble avec leurs familles, à la résidence secondaire du ministre au Mexique, où ils se sont rendus en automobile. Les liens personnels entre les deux individus sont

¹ Denis Lessard, « Un lobbyiste monnaie grassement ses accès auprès du ministre Baril », *La Presse*, Nouvelles générales, jeudi 17 janvier 2002, p. A1.

² M. Pierre Laporte est le ministre libéral qui a péri durant la Crise d'Octobre.

alors évidents, et comme nous le verrons ultérieurement, les médias et les partis d'opposition dénoncent cette situation de proximité entre les deux hommes. Il s'agit alors clairement du début du scandale.

Le 18 janvier 2002, par l'entremise de son attachée de presse, Anne-Marie Laurin, Gilles Baril se présente comme étant une victime dans cette affaire. Il reconnaît cependant que son comportement a pu entraîner un problème de perception dans le public. Il s'affiche alors comme partisan d'une loi pour encadrer le lobbyisme et qualifie les différentes attaques à son égard de « basses mesquineries »³. Il se dit également profondément déçu de voir la réputation de son ami André Desroches entachée, alors qu'il considère que le travail de ce dernier a été fait en toute légalité.

Oxygène 9 a aussi des clients dans le secteur public, dont la Société de transport de Montréal (STM ou STCUM) qui a retenu les services de M. Desroches pour obtenir des subventions du ministère de Gilles Baril, notamment pour la modernisation des véhicules construits par Nova⁴. Ainsi, M. Desroches aurait été payé 20 000\$ par mois, pendant deux mois et demi, pour aider la STM. Jacques Fortin, président de la STM à l'époque, indique d'ailleurs : « sans M. Desroches, le dossier n'aurait pas débloqué comme cela, on a eu des programmes spéciaux. La STCUM n'aurait pas eu autant. C'est cela un lobbyiste. »⁵

La Société du parc des Îles, alors dirigée par le libéral Pierre Bibeau, a également utilisé les services d'Oxygène 9 lorsqu'elle a perdu la commandite de Benson & Hedges pour son Concours international de feux d'artifice de Montréal. Selon M. Bibeau, « utiliser les contacts de M. Desroches garantissait des résultats rapides »⁶. Bref, au-delà de la partisanerie politique, l'efficacité de la firme Oxygène 9 n'était plus à démontrer. M. Desroches a d'ailleurs obtenu pour son client un financement de 1,5 million de dollars du

3 Valérie Lesage, Annie Morin, « Lobby controversé auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, vendredi 18 janvier 2002, p. A6.

4 Denis Lessard, « Un lobbyiste monnaie grassement ses accès auprès du ministre Baril », *La Presse*, Nouvelles générales, jeudi 17 janvier 2002, p. A1.

5 Denis Lessard, « Un lobbyiste monnaie grassement ses accès auprès du ministre Baril », *La Presse*, Nouvelles générales, jeudi 17 janvier 2002, p. A1.

6 Denis Lessard, « Un lobbyiste monnaie grassement ses accès auprès du ministre Baril », *La Presse*, Nouvelles générales, jeudi 17 janvier 2002, p. A1.

fonds antitabac mis en place par le gouvernement du Québec. À ce moment, M. Gilles Baril était ministre délégué à la Santé. Ce fonds, qu'il gérait sous le gouvernement de Lucien Bouchard, avait été créé précisément pour aider les organisateurs d'événements touristiques à faire face au retrait des commandites des compagnies de tabac.⁷ Puisque, rappelons-le, le contrat de M. Desroches prévoyait une rémunération de 10% ou 15 % des subventions qu'il obtenait, il a reçu 150 000\$⁸.

Mais les révélations concernant les liens étroits entre des gens de la firme Oxygène 9 et des membres influents du Parti québécois ne s'arrêtent pas là. Le 22 janvier 2002, Denis Lessard, du journal *La Presse*, dévoile que de nombreux membres du gouvernement péquistes se sont présentés lors de fêtes de Noël organisées par le groupe Oxygène 9⁹. Parmi eux, figurait l'ancien premier ministre, Pierre Marc Johnson, président du Regroupement des événements majeurs du Québec, le REMI, qui a eu recours aux services d'Oxygène 9. Jacques Fortin, président de la STM, qui a versé 25 000\$ à Oxygène 9 pour obtenir une subvention du ministère de Gilles Baril, était également présent. Puis, Paul Gauthier et Sylvain Labarre, de la firme LG2, étaient aussi conviés à cette fête. LG2 partageait ses locaux de Montréal avec Oxygène 9 et a obtenu, à l'automne 2001, un mandat d'environ 700 000\$ pour la conception de la campagne de publicité gouvernementale "Agir", dont le budget était de 4,8 millions de dollars. Enfin, se retrouvait également à cette fête M. Jacques Laurent, un ami de longue date de M. Landry, qui a été nommé en novembre 2001 président du conseil d'administration d'Hydro-Québec.

On apprend également en janvier 2002 qu'un second cocktail s'est déroulé durant la même période des Fêtes. Encore une fois, des membres importants du gouvernement du Parti québécois avaient été invités, dont la ministre Pauline Marois, son mari Claude Blanchet, alors président de la Société générale de financement, et M. Baril. Selon le journaliste Denis Lessard, l'invitation à cette fête provenait du directeur général du PQ et

7 Denis Lessard, « La présence de lobbyistes préoccupe Pauline Marois », *La Presse*, Nouvelles générales, vendredi 18 janvier 2002, p. A1.

8 Denis Lessard, « Un lobbyiste monnaie grassement ses accès auprès du ministre Baril », *La Presse*, Nouvelles générales, jeudi 17 janvier 2002, p. A1.

9 Denis Lessard, « Un fil ténu entre l'amitié et le lobbying », *La Presse*, Actualités, mardi 22 janvier 2002, p. A3.

co-fondateur d'Oxygène 9, Raymond Bréard, et une de ses bonnes connaissances, Nicole Adrienne Brodeur, de la firme de communication Mélicom. Mentionnons que Mélicom avait déjà décroché au moins deux contrats du ministère de Gilles Baril, le premier de 9 995\$ pour un document destiné à GM et le second de 9 800\$ pour un dépliant. Notons que ces deux contrats sont d'une somme inférieure à 10 000\$, somme au-delà de laquelle les appels d'offres sont obligatoires. Enfin, était aussi présent à cette réception, en plus des ministres Marois et Baril, leur collègue au Conseil du Trésor Sylvain Simard. Plusieurs chefs de cabinets péquistes avaient également reçu une invitation¹⁰.

Interrogé au sujet de cette proximité entre les élus et la firme de lobbyistes, Raymond Bréard admet que cela pose un certain problème, mais qu'il s'agit d'une chose courante : « Les rapprochements entre les clients et les amis, toujours délicats, surviennent souvent »¹¹. M. Bréard reconnaît aussi alors qu'il n'aurait pas dû cultiver l'ambivalence en invitant plusieurs ministres à sa réception, mais que tout cela s'est fait dans la bonne foi et sans¹².

Suite à toutes ces révélations et devant la forte pression médiatique qui en découle, le gouvernement du Québec se voit dans l'obligation d'agir. Ainsi, la vice-première ministre Pauline Marois annonce le 24 janvier 2002 que le gouvernement du Québec encadrera le travail des lobbyistes, sans toutefois donner davantage de détails sur les modalités de cet encadrement. Puis, le 30 janvier, le premier ministre Bernard Landry effectue un remaniement ministériel important : Gilles Baril perd alors le ministère de l'Industrie et du Commerce aux mains de la ministre des Finances, Mme Pauline Marois. M. Landry confie néanmoins à M. Baril les fonctions de ministre d'État aux Ressources naturelles et aux Régions, de ministre des Ressources naturelles et de ministre responsable du développement du Nord québécois.

10 Denis Lessard, « Un fil ténu entre l'amitié et le lobbying », *La Presse*, Actualités, mardi 22 janvier 2002, p. A3.

11 Denis Lessard, « Un fil ténu entre l'amitié et le lobbying », *La Presse*, Actualités, mardi 22 janvier 2002, p. A3.

12 Denis Lessard, « Un fil ténu entre l'amitié et le lobbying », *La Presse*, Actualités, mardi 22 janvier 2002, p. A3.

Le 9 février 2002, c'est Raymond Bréard, alors directeur général du PQ, qui se retrouve dans l'eau chaude suite à la publication d'un article dans le journal *Le Devoir*. Ami de longue date de Bernard Landry, en plus d'être son ancien chef de cabinet, il aurait reçu, pour l'obtention de subventions gouvernementales destinées à l'industrie culturelle, une somme totale de 200 000\$ à titre de conseiller, lobbyiste et actionnaire au sein d'Oxygène 9, qu'il a, rappelons-le, mis sur pied avec André Desroches¹³. Puisque Oxygène 9 aurait reçu 400 000\$ pour avoir déniché ces subventions gouvernementales de l'ordre de 30 millions pour le Regroupement des événements majeurs internationaux (REMI), Raymond Bréard en a donc empoché la moitié. Il a encaissé une partie de cette somme en tant qu'actionnaire d'Oxygène 9 lors de la vente de ses actions au mois de juin 2001. Notons que Raymond Bréard, en tant que secrétaire et directeur général du REMI de septembre 1998 à avril 2001, recevait aussi 8 000\$ par mois de cet organisme.

Ces fonds alloués à l'industrie culturelle provenaient de la Société des événements majeurs internationaux (SEMIQ). Organisme sans but lucratif créé le 8 mars 2000, la SEMIQ versait des subventions à une trentaine d'événements, dont le Festival Juste pour rire, le Festival international de jazz de Montréal, le Tour de l'île, le Festival des montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu et le Carnaval de Québec. L'aide financière était donc octroyée aux grands événements, lesquels rémunéraient les services de la firme de lobbying Oxygène 9 qui leur avaient permis d'obtenir cette aide.

Ainsi, Oxygène 9 aurait reçu 9 000\$ par année des 600 000\$ versés au Carnaval de Québec pour ses activités. Le Festival d'été de Québec et les Internationaux de tennis ont chacun fait un chèque annuel de près de 10 000\$ à Oxygène 9. Le Festival Juste pour rire a versé à la firme de lobbying 16 000\$ de l'enveloppe de plus de un million de dollars qu'elle a reçue. Au total, des programmes administrés par la SEMIQ, Oxygène 9 aura reçu, comme nous l'avons déjà précisé, quelque 400 000\$.

Ce qui pose problème, c'est que cette idée de mettre sur pied un fonds unique de soutien aux événements culturels et sportifs majeurs a émergé bien avant que M. Bréard ne quitte

13 Kathleen Lévesque, « Lobbying: le directeur général du PQ a touché 200 000\$ », *Le Devoir*, Les Actualités, samedi 9 février 2002, p. A1.

ses fonctions politiques. En effet, dès l'été 1997¹⁴, le projet a été soumis directement à Bernard Landry par le président du Groupe Juste pour rire, Gilbert Rozon. Évidemment, par la suite, c'est le cabinet de M. Landry, alors dirigé par M. Bréard, qui a géré le développement du SEMIQ¹⁵. M. Bréard connaissait donc le dossier.

Raymond Bréard serait donc arrivé au REMI le 18 septembre 1998, un mois après avoir quitté ses fonctions en tant que chef du cabinet de Bernard Landry. Il aurait par la suite rencontré Bernard Landry le 12 février 1999, soit cinq mois plus tard, en tant que représentant du REMI, en vue de convaincre M. Landry d'accorder un financement plus important aux grands événements culturels.

Ces nouvelles révélations à propos de M. Bréard ne sont pas négligeables. Elles semblent confirmer que certains lobbyistes, dont ceux de la firme Oxygène 9, ont un accès privilégié auprès du gouvernement québécois. Après l'affaire Desroches, celle de Bréard a l'effet d'une bombe, puisqu'elle survient en plein Conseil national du Parti québécois, alors que ce dernier est encore directeur général du PQ.

Le 10 février 2002, une demi-douzaine de ministres se dissocient du conseil exécutif du PQ qui, le 9 février, jour des révélations, avaient réitéré sa confiance en M. Bréard. De son côté, la ministre des Finances, Pauline Marois, déclare qu'elle aurait souhaité le départ temporaire du directeur général du PQ, question de prendre le temps nécessaire pour faire la lumière sur les différentes allégations dont il fait l'objet. En apprenant la position de Mme Marois et de différents ministres, M. Bréard annonce alors qu'il entame une réflexion de 48 heures sur son avenir.

Devant toute cette pression, Raymond Bréard décide, le 11 février 2002, de démissionner de son poste de directeur général du PQ. Il se dit alors « dégoûté » par les déclarations de

14 Kathleen Lévesque, « Lobbying: le directeur général du PQ a touché 200 000\$ », *Le Devoir*, Les Actualités, samedi 9 février 2002, p. A1.

15 Le gouvernement a par la suite fait un appel d'offres et a commandé au mois d'avril une étude de l'ordre de 300 000\$ à KPMG et CROP pour vérifier le bien-fondé des demandes du REMI. Déposé en janvier 2000, le rapport de KPMG recommande au gouvernement d'investir davantage de fonds publics dans les événements à caractère international, ce qui favorisera le développement du SEMIQ. Gilbert Lavoie, « Retour sur Oxygène 9 », *Le Soleil*, Éditorial, mardi 19 février 2002, p. A12.

Mme Marois et de quelques autres ministres. Selon lui, le lien de confiance fondamental nécessaire au directeur général du PQ pour assurer correctement ses fonctions est rompu¹⁶.

Malgré la demande de l'opposition, Bernard Landry, devenu premier ministre le 8 mars 2001, à la suite du départ de Lucien Bouchard, déclare qu'aucune enquête publique ne sera instituée sur les récentes activités de lobbying impliquant le directeur général du Parti québécois. Pour M. Landry, le dossier est clos.

Puis, le 12 février 2002, le ministre Gilles Baril annonce qu'il renonce à ses fonctions ministérielles, se déclarant fatigué et attristé par la tourmente des dernières semaines. Cependant, il demeure député de Berthier, tout en précisant qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections. S'effondrant en larmes devant les médias, M. Baril se dit incapable de supporter la pression médiatique. Il démissionnera ensuite de son siège de député de Berthier le 12 mai 2002. Un mois plus tard, il sera nommé directeur du bureau d'Hydro-Québec International à Santiago, au Chili.

Malgré la démission de Gilles Baril, les liens entre Oxygène 9 et le Parti québécois continuent à faire l'objet d'une attention médiatique assidue. En effet, on apprend également le 12 février 2002 que le ministre péquiste Sylvain Simard, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Outaouais, a recommandé à une entreprise de haute technologie de l'Outaouais de retenir les services d'Oxygène 9 pour obtenir une subvention.

Ainsi, un certain Myles Kennedy, entrepreneur d'Ottawa, affirme que le ministre lui a clairement proposé en juin 2001 de passer par une firme de lobbyistes afin de trouver les 2 millions de dollars qui manquaient à son projet : « Il nous a donné une direction, il nous disait de travailler avec Oxygène 9 pour trouver de l'argent au Québec, que ce soit

au gouvernement, dans les institutions ou dans le privé.¹⁷ » M. Kennedy a même prétendu que le ministre Simard lui a mentionné qu'André Desroches, président d'Oxygène 9, avait un excellent réseau de contacts au Québec pour ce genre de financement.

Pour se défendre, M. Simard allègue que ce n'était qu'une suggestion, et qu'il a agi de bonne foi pour aider le projet en cause. Il indique également avoir été transparent dans ce dossier, d'autant plus que tout cela s'est fait en présence du député libéral Roch Cholette. M. Simard souligne en outre que la proposition du nom d'André Desroches dans le dossier allait de soi, puisque ce dernier connaissait à ce moment tous les programmes appropriés pour ce genre de demande. Donc, aux yeux de M. Simard, il n'y avait pas de connotation politique à cette proposition et, en aucun temps, le recours à un lobbyiste n'a été présenté comme étant une obligation.

À peine plus d'un mois après les scandales impliquant Oxygène 9, le 19 mars 2002, un autre individu associé de près au Parti québécois fait la manchette. Le Groupe Vaugeois, entreprise en gestion stratégique dont le président est Sylvain Vaugeois, un autre proche de Bernard Landry, reçoit des ristournes sur des crédits d'impôt obtenus pour la création d'emplois dans la Cité du multimédia¹⁸. Il aurait reçu jusqu'à 10% de la valeur du crédit d'impôt accordé pour chaque emploi créé dans la Cité du multimédia. Les sommes peuvent alors être faramineuses : « Pour le seul contrat signé avec la firme Tecsys, les projections de revenus du Groupe Vaugeois étaient de 7,4 millions pour la période 1998-2008. Si on extrapole à la dizaine d'entreprises mises sous contrat, on arrive à plusieurs dizaines de millions. »¹⁹

Devant ces nouvelles révélations, l'opposition demande au gouvernement de déclencher une enquête publique complète et indépendante. Bernard Landry s'y oppose radicalement : « La semaine dernière, il n'y avait aucune loi de violée. Cette semaine, il

17 Denis Lessard, « Oxygène 9 continue de voir grand », *La Presse*, Nouvelles générales, samedi 9 février 2002, p. A1.

18 Michel David, « Encore les amis », *Le Devoir*, Les Actualités, mardi 19 mars 2002, p. A1.

19 Michel David, « Encore les amis », *Le Devoir*, Les Actualités, mardi 19 mars 2002, p. A1

n'y a aucune loi de violée non plus »²⁰. Le premier ministre reproche alors aux médias et à l'opposition libérale de faire une chasse aux sorcières.

Puis, le 10 avril 2002, soit un peu plus de deux mois après le début des histoires entourant la firme Oxygène 9, cette firme refait les manchettes. Cette fois-ci, c'est le ministre du Tourisme, Richard Legendre, un autre proche de Bernard Landry, qui est dans l'embarras. Son ministère a commandé à Oxygène 9 deux études au coût total de 45 500\$ sur deux projets²¹ : la tenue de Journées de l'offre touristique et la création d'une Agence de développement touristique. Notons, avant de poursuivre, que le gouvernement ne prendra pas en compte leurs conclusions.²²

La première étude est commandée en janvier 2001 par Maxime Arseneau, alors ministre du Tourisme. La seconde étude est commandée en juillet 2001 par Richard Legendre, qui a remplacé M. Arseneau au Tourisme. Dans les deux cas, les contrats sont accordés à Oxygène 9 sans appel d'offres puisqu'il s'agit de contrats dont la valeur est inférieure à 25 000\$, donc sous la barre de la norme gouvernementale qui permet de passer outre les procédures d'appel public.

Lors de la période des questions et de l'étude des crédits du ministère du Tourisme, l'opposition libérale juge que ces deux études ne sont en fait qu'un seul rapport scindé en deux dans le but d'éviter les appels d'offres. Les Libéraux soulignent aussi qu'André Desroches était un organisateur du ministre Legendre lors de sa campagne pour l'élection complémentaire de Blainville en octobre 2001, mettant ainsi à nouveau en évidence les liens entre le gouvernement péquiste et Oxygène 9.

Aux dires de M. Legendre, Oxygène 9 a été choisie simplement parce qu'elle faisait partie des firmes qui pouvaient produire ce genre de rapports. Cependant, les journaux indiquent que M. Legendre, alors qu'il était à la tête des Internationaux de tennis du Canada en 2000-01 et au sein de la Société des événements majeurs du Québec (SEMIQ),

20 Michel Corbeil, « Landry refuse une enquête sur le Groupe Vaugois », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, mercredi 20 mars 2002, p. A7

21 Une étude par projet.

22 Denis Lessard, « Oxygène 9 faisait aussi dans le tourisme », *La Presse*, Québec, mercredi 10 avril 2002, p. A6.

avait fait affaire avec Raymond Bréard d'Oxygène 9, afin d'obtenir des subventions gouvernementales pour cet événement sportif²³.

Suite à l'accumulation de toutes ces révélations, le gouvernement du Parti québécois décide de mettre en place des mesures pour éviter que ces situations de proximité entre des firmes de lobbyistes et le gouvernement se reproduisent. Paul Bégin, alors ministre de la Justice, souhaite que la loi québécoise sur le lobbyisme soit plus contraignante que celle qui existe à Ottawa. Le projet de loi déposé le 16 avril 2002 concerne la divulgation des activités des lobbyistes et vise à imposer un code de déontologie aux lobbyistes. Le projet de loi prévoit également des sanctions en cas d'infraction au code, en plus de la mise en place d'un commissaire au lobbying relevant de l'Assemblée nationale. Nous présenterons cette infrastructure de façon plus détaillée plus loin, lorsque nous aborderons les impacts du scandale d'Oxygène 9.

23 Mario Cloutier, « Oxygène 9: Richard Legendre se retrouve à son toursur le gril », *Le Devoir*, Les Actualités, jeudi 11 avril 2002, p. A3.

2. Les acteurs et leurs discours

Cette seconde partie de notre texte fait état des principaux acteurs impliqués dans le cas du scandale d'Oxygène 9, ainsi que de leurs discours en lien avec ce contexte particulier. Nous commenterons brièvement leurs positions s'il y a lieu.

Nous présenterons d'abord Messieurs Gilles Baril, Raymond Bréard et André Desroches, qui sont au cœur du scandale. Pour la suite, nous nous attarderons au rôle joué par les acteurs secondaires qui sont M. Bernard Landry, Mme Pauline Marois, M. Sylvain Simard, M. Richard Legendre et M. Sylvain Vaugeois. Nous porterons aussi attention aux discours des représentants du parti d'opposition officielle à l'Assemblée nationale, soit le Parti libéral, en plus des positions adoptées par l'Action démocratique du Québec (ADQ). Nous mettrons enfin l'accent sur le rôle des médias dans le cas Oxygène 9 en discutant des idées émises par les différents journalistes sur ce sujet, puis nous terminerons en discutant brièvement des positions prises par le Conseil du patronat du Québec (CPQ) et la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) dans ce dossier.

Gilles Baril

Élu député de la circonscription de Berthier aux élections de 1994, puis réélu en 1998, Gilles Baril a été Adjoint parlementaire au premier ministre Bouchard et porte-parole du gouvernement dans le dossier de la Jeunesse de septembre 1994 à la fin janvier 1996. Il a également été Adjoint parlementaire au vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Bernard Landry, du 29 janvier 1996 au 28 octobre 1998, et Ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse du 15 décembre 1998 au 8 mars 2001. Il a en plus occupé le poste de ministre responsable du Loisir, du Sport et du Plein air du 10 novembre 1999 au 8 mars 2001.

C'est à partir du début 2001 que Gilles Baril prend de plus en plus de place au sein du conseil des ministres. Il devient alors ministre d'État aux Régions, ministre des Régions, ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre responsable du Loisir et du Sport du 8 mars 2001 au 30 janvier 2002. Après les révélations sur ses liens avec Oxygène 9 à la fin de janvier 2002, Gilles Baril occupe les postes de Ministre d'État aux Ressources naturelles et aux Régions, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable du

développement du Nord québécois du 30 janvier au 12 février 2002. Il démissionne de ses fonctions de ministre le 12 février 2002, puis devient Adjoint parlementaire au ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention du 28 février au 14 mai 2002. C'est le 14 mai 2002 qu'il démissionne comme député de la circonscription de Berthier. Il dirige ensuite le bureau d'Hydro-Québec International à Santiago (Chili) de juin 2002 à décembre 2005.

Au début des années 2000, Gilles Baril est considéré comme le dauphin politique de Bernard Landry. Lorsque que ce dernier devient premier ministre du Québec le 8 mars 2001, il nomme rapidement M. Baril ministre en titre à l'Industrie, alors qu'il confie les Finances et le Développement économique à Mme Pauline Marois. Il s'agit alors d'un choix stratégique, Pauline Marois étant une éternelle rivale de M. Landry au sein du Parti québécois. En retirant des mains de Mme Marois le volet Industrie de son ministère, M. Landry désirait ainsi limiter ses pouvoirs en matière de développement économique.

Lorsque le scandale d'Oxygène 9 éclate, et plus précisément lorsque ses liens avec André Desroches sont mis à jour, Gille Baril, alors ministre de l'Industrie, se décrit comme une victime. Il se dit toutefois clairement en faveur d'une loi pour encadrer le lobbying : « Je voudrais un projet de loi sur les lobbies pour prévenir ce genre de choses. Je ne veux pas que cela arrive à aucun politicien au Québec. Il faut qu'on puisse baliser le travail des lobbyistes et aller plus loin, car il y a des firmes de relations publiques qui en font aussi »¹.

Dans une série d'entrevues qu'il accorde aux médias, le ministre Baril admet néanmoins que son comportement a pu alimenter une crise de confiance au sein de la population québécoise, mais qu'il ne tournera pas le dos pour autant à son amitié envers André Desroches. Néanmoins, il regrette amèrement le voyage qu'il a effectué avec ce dernier : « Si c'était à refaire je ne referais pas le voyage avec André. Compte tenu de l'angle

¹ Denis Lessard, « Gilles Baril se dit partisan comme jamais d'une loi pour encadrer le lobbying », *La Presse*, Actualités, mardi 29 janvier 2002, p. A3.

exposé au public, non (je ne le referais pas), mais je ne renierai pas mon amitié avec André »².

M. Baril se défend également en expliquant que les subventions attribuées par l'entremise d'Oxygène 9 l'ont été selon les normes en vigueur, donc sans enfreindre quelque loi que ce soit. Il se considère comme étant un ministre accessible et précise qu'il n'a jamais présenté l'utilisation des services d'un lobbyiste comme étant une étape obligatoire pour faire avancer des dossiers au sein de son ministère. Enfin, il n'hésite pas à dire que tous ces événements l'ont blessé personnellement, lui et sa famille, et que l'énorme pression médiatique qui pèse sur lui est insoutenable. Lorsqu'il quitte ses fonctions de député, il déclare, en pleurant : « les événements des derniers mois ont considérablement perturbé ma vie de famille et, après réflexion, je considère que ma femme et ma fille ont droit à une vie plus sereine »³. Sa démission survient moins de 24 heures après celle de Raymond Bréard, en tant que directeur général du Parti québécois.

Raymond Bréard

Raymond Bréard est un militant bien connu au sein de l'organisation du Parti québécois. Il est également un ami de longue date de Bernard Landry. Il a d'ailleurs été un de ses organisateurs lors de la campagne au leadership du Parti québécois de 1985. Durant les années 90, plus précisément de 1994 à 1998, M. Bréard a été conseiller aux affaires économiques et financières de Bernard Landry, alors ministre des Finances. Il est par la suite devenu son chef de cabinet en juin 1997⁴.

Comme nous l'avons vu précédemment, à la fin du mois d'août 1998, M. Raymond Bréard quitte son poste au sein du cabinet Landry pour devenir lobbyiste. Au mois de novembre 1998, M. Bréard crée sa propre firme de consultation, Gestion Raymond Bréard. Il deviendra par la suite un actionnaire de la firme de lobbying Oxygène 9, mise

2 Denis Lessard, « Gilles Baril se dit partisan comme jamais d'une loi pour encadrer le lobbying », *La Presse*, Actualités, mardi 29 janvier 2002, p. A3.

3 Valérie Lesage, Michel Corbeil, « Baril tombe à son tour », *Le Soleil*, La Une, mercredi 13 février 2002, p. A1.

4 Kathleen, Lévesque, « Lobbying: le directeur général du PQ a touché 200 000\$ », *Le Devoir*, Les Actualités, samedi 9 février 2002, p. A1.

sur pied en février 1999 et fondée avec André Desroches et Jean-René Gagnon. Il s'agit d'une firme de consultants en gestion stratégique, en financement de projets et en développement de marché.

Lorsque la question de ses liens avec Oxygène 9 éclate au grand jour, Raymond Bréard se défend d'être un lobbyiste. Il nie précisément avoir eu des liens inappropriés avec le REMI: « Je n'étais pas un lobbyiste. Je n'ai pas fait de lobby. J'ai passé mon temps à monter un dossier avec des gens qui avaient un problème de financement et qui ne savaient pas comment le résoudre. J'ai fait une rencontre avec le vice-premier ministre, Pierre Marc Johnson et les autres membres [du REMI]. Point final.»⁵.

M. Bréard insiste donc sur son innocence, principalement à propos de l'ambiguïté de ses deux rôles, et ne voit pas en quoi il est allé au-delà de ce que la société tolère en cette matière : « Je n'ai participé en aucun temps à titre de chef de cabinet de M. Landry aux discussions entourant la création d'un fonds destiné aux grands événements culturels et sportifs. Lorsque j'étais conseiller stratégique (lobbyiste), je n'étais plus à l'emploi du gouvernement. J'ai fait ce que la société me permet de faire. Je n'ai rien à me reprocher. »⁶

Dans une lettre envoyée aux médias le 12 février 2002, Raymond Bréard explique davantage sa version des faits. Ainsi, il précise qu'il appuie sans hésitation une loi sur le lobbying, en plus de la nomination rapide d'un commissaire à l'éthique relevant de l'Assemblée nationale⁷. Par ailleurs, il regrette que certains membres importants du Parti québécois aient douté de lui : « Les déclarations de la vice-première ministre et de quelques ministres de notre gouvernement souhaitant mon retrait temporaire compliquent la situation (...) En fait, elles aliènent le lien de confiance fondamental qui est nécessaire au directeur général du Parti pour assurer son fonctionnement et son efficacité en toute quiétude. Je me dois donc, à regret, pour le bien du parti et l'intérêt supérieur de notre

5 Le Soleil, « Lobbying », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, samedi 9 février 2002, p. A9.

6 Michel Corbeil, « Le PQ nage en eau trouble », *Le Soleil*, La Une, dimanche 10 février 2002, p. A1.

7 Michel Corbeil, « Lobbying », *Le Soleil*, La Une, mardi 12 février 2002, p. A1.

gouvernement, de vous remettre ma démission à titre de directeur général du Parti québécois. Cette démission est effective immédiatement. »⁸

André Desroches

Également issu de la filière péquiste, M. André Desroches est l'ancien directeur de cabinet de Rita Dionne-Marsolais, alors qu'elle était au ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie. Il a occupé ce poste du mois d'août au mois de novembre 1996. André Desroches avait été dans l'obligation de démissionner lorsque certains médias avaient déterré ses antécédents judiciaires⁹. Selon la liste du personnel de son cabinet pour l'exercice financier 1996-97, il a reçu une indemnité de départ de 10 133\$¹⁰.

André Desroches a également travaillé avec Rodrigue Biron, ancien ministre péquiste de l'Industrie et du commerce sous René Lévesque et Pierre-Marc Jonhson dans les années 80. Il a en outre été responsable du cocktail bénéfice de Richard Legendre à l'été 2001.¹¹ De plus, selon Marie Grégoire de l'Action démocratique, il a également joué le rôle de recruteur au Parti québécois. Enfin, comme nous l'avons vu précédemment, il est également ami et organisateur du ministre Gilles Baril. Il est même son « parrain de sobriété ». Il y a plusieurs années, M. Baril avait en effet aidé M. Desroches à vaincre un problème d'alcoolisme. Il s'agit, selon *Le Soleil*, d'une amitié indéfectible¹². Lorsque la polémique entourant ses relations avec plusieurs ministères a éclaté, M. Desroches ne s'est pas beaucoup prononcé sur le sujet. Il a cependant cru bon de mentionner qu'il ne devait pas s'empêcher de faire son travail de lobbyiste parce qu'il a un ami en politique,

8 Robert Dutrisac, Kathleen Lévesque, « Crise au PQ », *Le Devoir*, Les Actualités, mardi 12 février 2002, p. A1.

9 En 1994, M. Desroches a plaidé coupable dans une affaire de mœurs (Denis Lessard, « Un lobbyiste monnaie grassement ses accès auprès du ministre Baril », *La Presse*, Nouvelles générales, jeudi 17 janvier 2002, p. A1).

10 Mario Cloutier, « Landry a embauché Oxygène 9 pour parler au président de GM », *Le Devoir*, Les Actualités, vendredi 12 avril 2002, p. A3.

11 Denis Lessard, « Un lobbyiste monnaie grassement ses accès auprès du ministre Baril », *La Presse*, Nouvelles générales, jeudi 17 janvier 2002, p. A1.

12 Valérie Lesage et Annie Morin, « Lobby controversé auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, vendredi 18 janvier 2002, p. A6.

tout comme M. Baril ne devrait pas arrêter de faire de la politique parce qu'il a un ami lobbyiste.¹³

Bernard Landry

De 1994 à 2001, Bernard Landry est vice-premier ministre du Québec, d'abord sous Jacques Parizeau, puis ensuite sous Lucien Bouchard. Lorsque ce dernier démissionne en 2001, Bernard Landry lui succède en tant que chef du Parti québécois et premier ministre du Québec.

Quand les révélations concernant Gilles Baril éclatent dans les journaux, Bernard Landry, reconnu pour sa grande fidélité envers ses amis, se porte au secours de son organisateur. Il répète à plusieurs reprises qu'il n'a commis aucune faute : « Il n'y a eu aucune faute d'éthique de commise, aucun accroc aux lois ou règlements (...) S'il fallait fuir ses amis quand ils changent de responsabilité, ma femme et moi aurions dû divorcer, car elle fut officier de justice pendant 25 ans »¹⁴. L'amitié est telle entre les deux hommes que le premier ministre a même supplié M. Baril de reconsidérer sa démission et d'accepter, au nom du devoir et de l'intérêt national, de nouvelles responsabilités ministérielles.

Dès le début de la crise d'Oxygène 9, Bernard Landry réagit rapidement en indiquant qu'une loi pour encadrer les activités des lobbyistes est de mise : « Il faut qu'en ces matières même les apparences soient sauvegardées, il est vrai qu'une réglementation ou une législation sur le phénomène des lobbies est une chose intéressante qu'on a fait regarder par la Justice et le Conseil du Trésor »¹⁵.

En ce qui concerne Raymond Bréard, Bernard Landry est également loyal en protégeant les agissements de son ancien chef de cabinet : « Il a suivi la coutume de l'Union nationale, des libéraux et du Parti québécois. [...] Il n'y a pas de règles strictes au Québec.

13 Le Valérie Lesage et Annie Morin, « Lobby controversé auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, vendredi 18 janvier 2002, p. A6.

14 Denis Lessard, « Québec encadrera le travail des lobbyistes », *La Presse*, Actualités, jeudi 24 janvier 2002, p. A3.

15 Denis Lessard, « Québec encadrera le travail des lobbyistes », *La Presse*, Actualités, jeudi 24 janvier 2002, p. A3.

Dans quelques mois, il y aura des règles strictes et qui probablement, comporteront cette période nécessaire de purgatoire pour mettre de la distance »¹⁶. M. Landry ajoute cependant que le gouvernement ne peut contrôler les organisations qui font le choix légitime de faire appel à des lobbyistes et qui décident de les payer à partir des subventions reçues.

Sur la question des amitiés en politique, M. Landry préfère s'appuyer sur la bonne foi : « La bonne foi se présume. Ce n'est pas parce qu'on a été ami d'un homme politique qu'on n'a plus accès à lui. Ce métier est déjà assez difficile. Vous avez déjà entendu parler de la solitude du pouvoir? Si en plus il faut chasser nos amis de l'entourage, il ne nous restera plus que vous [les journalistes] »¹⁷.

À l'Assemblée nationale, Bernard Landry tient le même discours lorsqu'il est confronté au député Libéral Thomas Mulcair. Il prend cette fois la défense d'André Desroches en insistant sur son honnêteté : « M. André Desroches, il a travaillé dans le dossier de Kenworth, en particulier, où il a eu des résultats fabuleux. Il était salarié du gouvernement à l'époque. Il a eu la complicité totale des syndicats, de l'entreprise, des financiers [...] Ce n'est pas parce qu'il a quitté le service public qu'il est devenu un malfaiteur. »¹⁸ Il s'est même dit prêt à défendre le président d'Oxygène 9 devant un tribunal si jamais ce dernier entreprend une poursuite en diffamation contre Thomas Mulcair.

Pauline Marois

Pauline Marois est élue députée du Parti québécois dans la circonscription de Taillon en 1989. Elle est vice-première ministre du 8 mars 2001 au 29 avril 2003, ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre des Finances du 8 mars 2001 au 25 septembre 2002, puis ministre responsable du dossier de l'Économie sociale du

16 Michel David, « La femme de César », *Le Devoir*, Les Actualités, lundi 11 février 2002, p. A1.

17 Brian Myles, « Charest réclame la démission du ministre Sylvain Simard », *Le Devoir*, Les Actualités, lundi 11 février 2002, p. A13.

18 <http://www.assnat.qc.ca/fra/publications/debats/journal/ch/020411.htm> site consulté le 16 février 2007.

30 mai 2001 au 29 avril 2003, et enfin ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche du 25 septembre 2002 au 29 avril 2003.

On doit également noter qu'au sein même du Parti québécois, les relations de pouvoir entre M. Landry et Mme Marois sont pour le moins tendues. Même si cette dernière est à l'époque incontournable dans le Parti, il existe clairement une logique de compétition entre elle et le premier ministre. Et tout comme Bernard Landry le faisait sous Lucien Bouchard, Mme Marois désire, elle aussi, cumuler les fonctions aux Finances et à l'Industrie. Cependant, M. Landry en a décidé autrement en laissant, à son dauphin Gilles Baril, le volet Industrie, poste qui procure une grande visibilité à travers le Québec grâce à des annonces d'investissements¹⁹.

Lorsque le cas Oxygène défraie la manchette, la vice-première ministre Marois cherche d'abord à rassurer la population : « Tous les citoyens du Québec qui veulent avoir accès aux services gouvernementaux, toutes les institutions et toutes les entreprises, peuvent le faire directement, sans représentation, sans avoir à payer qui que ce soit »²⁰. Cela dit, elle admet qu'il est important de se questionner sur la place que prennent les lobbyistes auprès du gouvernement du Québec : « Est-ce que cela mérite un meilleur encadrement? En tout cas, cela mérite sûrement une réflexion »²¹.

Mais, en ce qui a trait précisément à la délicate question de la présence de M. Bréard à la tête du PQ, Mme Marois souhaite son départ temporaire le temps de clarifier la situation. Elle va ainsi à l'encontre de la décision de l'exécutif du PQ qui décide de confirmer M. Bréard dans ses fonctions malgré la controverse entourant ses activités de lobbying. À l'époque, plusieurs ministres sont de l'avis de Mme Marois, dont Diane Lemieux, André Boisclair, Louise Beaudoin et Jean-Pierre Charbonneau²². Sa position, nous l'avons vu

19 Kathleen Lévesque, Mario Cloutier, Robert Dutrisac, « Polémique au sujet des liens du ministre de l'Industrie avec un lobbyiste: Baril se dit victime de tractations politiques », *Le Devoir*, Les Actualités, vendredi 18 janvier 2002, p. A2.

20 Valérie Lesage, Annie Morin, « Lobby controversé auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, vendredi 18 janvier 2002, p. A6.

21 Denis Lessard, « La présence de lobbyistes préoccupe Pauline Marois », *La Presse*, Nouvelles générales, vendredi 18 janvier 2002, p. A1.

22 Michel Hébert, « Bréard décidera d'ici 48 heures s'il demeure en poste au PQ », *Le Droit*, Actualités, lundi 11 février 2002, p. 18.

précédemment, a eu comme effet de faciliter la sortie de M. Bréard du poste qu'il occupait au PQ.

Sylvain Simard

Sylvain Simard est élu pour la première fois député de la circonscription de Richelieu aux élections générales du 12 septembre 1994. Il a notamment été Ministre des Relations internationales de 1996 à 1998, Président du Conseil du trésor de mars 2001 à janvier 2002 et Ministre de l'Éducation de janvier 2002 à avril 2003. Il est présentement Président de la Commission des institutions, porte-parole de l'opposition officielle pour le Conseil du Trésor et porte-parole de l'opposition officielle en matière de services gouvernementaux.

Tout comme Gilles Baril, Sylvain Simard est considéré comme un proche de Bernard Landry. Lorsque le scandale d'Oxygène 9 touche M. Simard, ce dernier se défend bien de faire preuve de favoritisme à l'égard de la firme de Messieurs Desroches et Bréard et nie avoir insisté pour faire appel à Oxygène 9. On se rappelle que M. Simard avait recommandé à une entreprise de haute technologie de l'Outaouais de retenir les services d'Oxygène 9 pour obtenir une subvention. « Ils n'ont pas été obligés de passer par cette firme. Oxygène 9 n'était venu à l'esprit à cause des réussites de M. Desroches avec Kenworth »²³.

Même si le chef libéral, Jean Charest, réclame sa tête, M. Simard refuse clairement de démissionner. Il continue à se défendre en soulignant que le député libéral Roch Cholette, qui a mis à jour la suggestion que M. Simard avait faite pour engager Oxygène 9, a fait preuve d'opportunisme en ramenant un fait vieux de plusieurs mois sur la sellette exactement au moment où les liens entre Oxygène 9 et le Parti québécois font les premières pages de journaux : « Quand j'ai fait cette proposition, devant lui, il a trouvé ça très bien. Et huit mois plus tard, tout à coup, cela se retrouve en première page »²⁴. M.

23 Denis Lessard, « Un vent de panique souffle sur le PQ », *La Presse*, Nouvelles générales, dimanche 10 février 2002, p. A1.

24 Patrick Duquette, « Sylvain Simard a simplement voulu aider », *Le Droit*, En manchette, mardi 12 février 2002, p. 2.

Simard reproche de plus à M. Cholette d'avoir réagi uniquement lorsqu'il a appris que la firme de lobbyistes Oxygène 9 était reliée aux péquistes²⁵.

Richard Legendre

Richard Legendre s'est fait connaître dans les années 70 en tant que joueur de tennis professionnel. Il a par la suite été directeur de différents circuits de tennis dans les années 80, puis Directeur du projet de construction du Centre de tennis du parc Jarry de 1990 à 1995. Il a également été Directeur du tournoi et vice-président des Internationaux du Canada à Montréal de 1999 à 2001.

M. Legendre a commencé sa carrière politique en étant élu député de la circonscription de Blainville aux élections partielles du 1^{er} octobre 2001. Il est alors devenu Ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport du 13 novembre 2001 au 29 avril 2003. Réélu député aux élections générales du 14 avril 2003, il est présentement porte-parole de l'opposition officielle en matière de famille, de sport et de loisir depuis le 30 janvier 2006.

M. Legendre a été touché par les événements reliés à la firme Oxygène 9 lorsque le ministère du Tourisme a, sans appel d'offres, commandé à Oxygène 9 deux études au coût total 45 500\$. Il avait alors justifié cette attribution de contrats à Oxygène 9 en expliquant que le choix de cette firme relevait simplement du fait qu'elle détenait les compétences requises pour effectuer un bon travail. Alors que l'opposition libérale remet en question l'utilité de ces études et leur légitimité²⁶, M. Legendre justifie sa décision en faisant état des conséquences positives de la première étude pour Tourisme Québec : « La première étude, comme j'ai mentionné, était une étude d'opportunité essentiellement pour valider un nouveau concept de développement de journées, de développement de l'offre

25 Patrick Duquette, « Sylvain Simard a simplement voulu aider », *Le Droit*, En manchette, mardi 12 février 2002, p. 2.

26 <http://www.assnat.qc.ca/FRA/PUBLICATIONS/debats/journal/ch/020410.htm> site consulté le 16 février 2007.

touristique dans différentes régions du Québec. La première étude était d'aller valider le concept, d'aller voir auprès des intervenants qu'elles étaient les réactions à cet outil »²⁷.

En ce qui concerne la seconde étude, le ministre Legendre a également vanté ses mérites : « La première étude étant essentiellement une étude d'opportunité sur le concept, la deuxième étant une étude de faisabilité beaucoup plus élaborée, beaucoup plus pointue — rien qui a l'air d'une photocopie, avant que vous vous posiez la question... »²⁸. Enfin, pour démontrer sa transparence dans le dossier, M. Legendre a déposé les deux rapports à l'Assemblée nationale²⁹.

Sylvain Vaugeois

Décédé le 25 août 2003, Sylvain Vaugeois était un homme d'affaires et lobbyiste bien connu des milieux politiques et économiques de Montréal. De 1978 à 1985, il a été attaché politique sous le gouvernement de M. René Lévesque. Il a alors été employé dans les cabinets de Marc-André Bédard, de Jean-François Bertrand, de Camille Laurin et de Michel Clair. C'est à cette époque qu'il s'est lié d'amitié avec le député du Parti québécois Gilles Baril.

À la fin des années 80, il est devenu président et fondateur du Groupe Vaugeois. Il s'agit d'une société de conseillers en gestion stratégique qui se concentre sur la conception et la réalisation de différents projets économiques. Il a été par la suite à l'origine de la Cité du multimédia et de la venue à Montréal d'Ubi Soft, une entreprise importante de jeux vidéo. Il est le créateur du « plan Mercure », un plan d'affaire qui consistait à subventionner, par l'entremise de crédits d'impôts, une partie des nouveaux emplois dans le domaine des créateurs de jeux, des plateformes et des logiciels informatiques³⁰.

27 <http://www.assnat.qc.ca/FRA/PUBLICATIONS/debats/journal/ch/020410.htm>

28 <http://www.assnat.qc.ca/FRA/PUBLICATIONS/debats/journal/ch/020410.htm> site consulté le 16 février 2007.

29 <http://www.assnat.qc.ca/FRA/PUBLICATIONS/debats/journal/ch/020410.htm> site consulté le 16 février 2007.

30 Alec Castonguay, « Mort subite à 46 ans d'un homme d'affaires iconoclaste - Sylvain Vaugeois n'a pas eu le temps de réaliser son dernier projet », *Le Devoir*, mardi 26 août 2003, A7..

Notons que M. Landry avait agi comme consultant pour M. Vaugeois à l'époque où M. Landry était professeur à l'Université du Québec à Montréal. À ce moment, M. Landry avait eu le mandat de permettre le règlement d'un différend entre M. Vaugeois et le Mouvement Desjardins. M. Landry avait alors été rémunéré à taux horaire, comme consultant³¹. Les deux hommes avaient donc, à ce moment, de bonnes relations.

Lorsqu'en 2002 les relations d'amitié entre M. Vaugeois et M. Landry ont été au centre d'une controverse, M. Vaugeois n'a pas commenté publiquement la situation, alors que M. Landry a été dans l'obligation de le faire. On se rappelle que le Groupe Vaugeois, recevait des ristournes sur des crédits d'impôt obtenus pour la création d'emplois dans la Cité du multimédia. À ce moment, M. Landry avait pris la défense de M. Vaugeois en mentionnant qu'aucune loi n'avait été violée dans ce dossier.

Lorsque ce volet du scandale éclate, M. Landry a tenu à amoindrir l'importance de ses liens d'amitié avec M. Vaugeois. Il a d'abord déclaré que M. Vaugeois « n'a été conseiller ou consultant du gouvernement de quelque ministère que ce soit »³². Puis, il a tenté d'inclure dans le réseau de M. Vaugeois d'autres élus importants : « Je le connais, il connaît beaucoup de monde. Il laisse tomber le nom de Paul Martin, et dit même qu'il est un camarade de jeunesse du chef de l'opposition officielle »³³.

Soulignons enfin que, suite à la mort de M. Vaugeois, Bernard Landry a qualifié ce dernier « d'entrepreneur visionnaire » et de « concepteur de projets novateurs » en ce qui concerne le secteur de la nouvelle économie³⁴.

Les partis d'opposition

Parti libéral du Québec

31 Denis Lessard, « Landry a agi comme consultant pour Vaugeois », *La Presse*, Nouvelles générales, jeudi 21 mars 2002, p. A1.

32 Denis Lessard, « Landry a agi comme consultant pour Vaugeois », *La Presse*, Nouvelles générales, jeudi 21 mars 2002, p. A1.

33 Denis Lessard, « Landry a agi comme consultant pour Vaugeois », *La Presse*, Nouvelles générales, jeudi 21 mars 2002, p. A1.

34 Alec Castonguay, « Mort subite à 46 ans d'un homme d'affaires iconoclaste - Sylvain Vaugeois n'a pas eu le temps de réaliser son dernier projet », *Le Devoir*, mardi 26 août 2003, A7.

Au sommet des controverses qui touchent Oxygène 9 et le Parti québécois, le chef de l'opposition officielle, M. Jean Charest, se dit prêt à appuyer une loi pour imposer plus de transparence dans les interventions des lobbyistes qui interviennent auprès des membres du gouvernement québécois. M. Charest croit qu'il est d'abord important de clarifier toute cette affaire publiquement avant d'aller plus loin, question de s'assurer qu'il n'y a pas eu conflits d'intérêts.³⁵ Ainsi, il demande au premier ministre Landry et à son ministre Gilles Baril des explications. Insatisfaits des éclaircissements du premier ministre, M. Charest souhaite trois semaines plus tard, une enquête formelle et indépendante en ce qui concerne les allégations dont fait l'objet le directeur général du PQ, Raymond Bréard. M. Charest estime que Messieurs Bréard et Desroches doivent comparaître en commission parlementaire afin de déterminer l'ampleur et le type de leurs activités au sein du gouvernement et ce, avant d'établir les cadres de la loi qui régira le lobbying³⁶.

Jean Charest souhaite également que le ministre de l'Éducation et ancien président du Conseil du Trésor, Sylvain Simard, démissionne, qualifiant même sa position « d'intenable »³⁷. Il reproche à M. Landry, dans ce cas bien précis, de banaliser une situation qui, à son avis, « dépasse largement le bon sens ».

Bref, pour résumer la position de M. Charest, ce dernier croit qu'une commission d'enquête pourrait permettre de déterminer si les demandeurs de subventions sont dirigées de façon systématique vers des firmes de lobbyistes associées au Parti Québécois : « Si c'est devenu un système au Québec, une habitude et un réflexe, il faudrait qu'on le sache et qu'on fasse le ménage »³⁸.

De son côté, le critique libéral Jacques Dupuis ne se dit pas « impressionné » par les explications du gouvernement du Parti québécois face au dossier d'Oxygène 9. Pour M.

35 Sébastien Rodrigue, « Charest appuierait une loi sur le lobbyisme », *La Presse*, Actualités, dimanche 20 janvier 2002, p. A8.

36 Patrick Duquette, « Sylvain Simard a simplement voulu aider », *Le Droit*, En manchette, mardi 12 février 2002, p. 2.

37 Le Soleil, « Charest veut la démission de Simard », *Le Soleil*, Actualités, lundi 11 février 2002, p. A3.

38 Kathleen Lévesque, « Landry tente de désamorcer la crise », *Le Devoir*, Les Actualités, lundi 11 février 2002, p. A3.

Dupuis, le premier ministre n'agit que « pour épater la galerie et faire oublier un plus gros problème qui est celui des possibles influences indues exercées par des gens dans l'entourage de Bernard Landry »³⁹. M. Dupuis s'interroge aussi à savoir si des liens privilégiés entre la firme de lobbyistes Oxygène 9 et les membres du gouvernement du Québec ont procuré à certaines personnes des avantages indus.

Enfin, ce député libéral se prononce en outre sur le projet de loi que le gouvernement se propose de présenter pour contrôler le lobbying. Selon lui, il sera difficile de faire respecter des règles sans autorité législative pour les sanctionner. Il accuse alors clairement le gouvernement Landry d'être irresponsable en mettant en place une structure insuffisamment encadrée et totalement improvisée. Il qualifie d'ailleurs ce projet de loi de « tactique du premier ministre pour tenter de créer un écran de fumée »⁴⁰.

Action démocratique du Québec

Selon Marie Grégoire, responsable des dossiers économiques à l'Action démocratique du Québec, le problème principal concernant André Desroches n'est pas seulement son rôle de lobbyiste qui met les gens d'affaires en contact avec le gouvernement Landry, mais également son rôle de recruteur au Parti québécois. En effet, Mme Grégoire soutient d'ailleurs avoir été approchée par M. Desroches : « La rencontre a eu lieu à l'automne (...) Ce n'était pas à titre de lobbyiste, mais de militant péquiste. M. Desroches voulait savoir si j'étais intéressée à me joindre au PQ. »⁴¹

Pour sa part, le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, croit que le premier ministre Bernard Landry doit être tenu responsable de l'image de son gouvernement et blâme sévèrement ce dernier pour avoir volontairement mis M. Gilles Baril dans une situation délicate : « M. Landry a sciemment fait le choix de créer un poste d'organisateur

39 Michel Corbeil, « Lobbying », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, mardi 19 février 2002, p. A6.

40 Le Soleil, « Pas d'enquête sur le lobbying », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, jeudi 14 mars 2002, p. A9

41 Michel Corbeil, « Desroches fait aussi du recrutement pour le PQ », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, vendredi 18 janvier 2002, p. A6.

en chef du Parti québécois pour Gilles Baril et de lui donner en même temps les deux ministères à subventions du gouvernement, celui des Régions et celui de l'Industrie et du Commerce. En donnant à M. Baril toutes ces responsabilités, M. Landry a créé lui-même le mélange des genres, a créé les conditions pour qu'arrive ce qu'on voit maintenant »⁴².

Le chef de l'ADQ déplore aussi le fait que des organismes publics utilisent les services de lobbyistes : « Ces organismes utilisent des fonds publics pour payer un tiers afin d'avoir un meilleur accès à d'autres organismes publics. Il faut le dénoncer. Ce sont des pratiques par lesquelles le contribuable paie deux fois »⁴³. Mario Dumont reproche aussi à l'opposition libérale de Jean Charest son silence face à ce système de lobbying : « Le silence des élus libéraux dans ce dossier est suspect, et le chef de l'opposition est dans une position inconfortable »⁴⁴. Le député de Rivière-du-Loup prétend même qu'une fois au pouvoir, les Libéraux maintiendront fort probablement en place ce genre de système. Mario Dumont note aussi une recrudescence du lobbyisme et croit que l'importance du rôle des lobbyistes est en augmentation. Il conclut donc qu'il est essentiel de réglementer cette pratique dans les meilleurs délais.⁴⁵

Enfin, Mario Dumont demande également que le Vérificateur général du Québec obtienne le mandat d'enquêter sur l'octroi de contrats ou de subventions par l'entremise de lobbyistes. Pour le chef de l'Action démocratique, le Vérificateur général devrait aussi enquêter sur les activités des organismes sans but lucratif (OSBL) créés par Bernard Landry alors qu'il était ministre des Finances et chargés d'octroyer des subventions⁴⁶ : « Y a-t-il un lien entre certains lobbyistes, ces OSBL et les campagnes de financement du

42 Norman Delisle, « Un lobbyiste parmi les intimes de Gilles Baril », *Le Devoir*, Les Actualités, samedi 19 janvier 2002, p. A3.

43 Norman Delisle, « Un lobbyiste parmi les intimes de Gilles Baril », *Le Devoir*, Les Actualités, samedi 19 janvier 2002, p. A3.

44 Norman Delisle, « Un lobbyiste parmi les intimes de Gilles Baril », *Le Devoir*, Les Actualités, samedi 19 janvier 2002, p. A3.

45 Norman Delisle, « Un lobbyiste parmi les intimes de Gilles Baril », *Le Devoir*, Les Actualités, samedi 19 janvier 2002, p. A3.

⁴⁶ Dans son rapport annuel de 2000, le vérificateur général Guy Breton reprochait au gouvernement du Québec d'avoir caché des surplus de 730 millions dans huit fonds dirigés par des OSBL créées juste avant la fin de l'année financière (comme la SÉMIQ ou Infrastructures Québec). Le mandat du vérificateur ne lui permet pas d'aller remettre en question l'utilisation des subventions. Denis Lessard, « "Une patente à gosses" indéfendable : Le transfert de 730 millions aux OSBL fait râler les députés péquistes », *La Presse*, Nouvelles générales, jeudi 14 décembre 2000, p. A1

Parti québécois? »⁴⁷. De plus, M. Dumont reproche au gouvernement Landry de ne rien faire pour clarifier le dossier: « On ne peut pas avoir une session parlementaire où on va parler haut et fort de démocratie, de Loi sur le lobbying, de transparence et, en même temps, avoir un gouvernement qui essaie chaque jour, de couvrir ses vieilles histoires, de cacher son linge sale »⁴⁸.

Les médias

Michel David

Le journaliste du *Devoir*, Michel David, reproche au premier ministre Landry de n'avoir pas su dissiper les doutes quant aux liens entre son gouvernement et la firme de Messieurs Desroches et Bréard. Même qu'au contraire, en donnant l'impression de banaliser le comportement du directeur général du PQ, M. Bréard, Bernard Landry n'aide en rien à rehausser la confiance de la population envers son gouvernement. Même si le journaliste constate que Raymond Bréard, Gilles Baril et Sylvain Simard ne sont coupables d'aucune malversation, il n'en demeure pas moins, selon lui, que la population québécoise ne discerne pas nécessairement toutes les subtilités entre les questions de moralité, de légalité et d'éthique. Ainsi, pour Michel David, les perceptions et les apparences, dans ce genre de scandale, ne sont pas négligeables.

En ce qui touche plus précisément le cas de Sylvain Simard, M. David croit que ce dernier semble avoir été plus naïf que malintentionné lorsqu'il a recommandé à une entreprise de la région de l'Outaouais d'utiliser les services d'Oxygène 9. Il ne s'agirait donc pas, comme le prétend le chef libéral, d'un grand système : « Si ça faisait partie du "système" dénoncé par M. Charest, il n'aurait sans doute pas fait cette suggestion en présence du député libéral de Hull, Roch Cholette »⁴⁹.

47 Robert Dutrisac, « Lobbying », *Le Devoir*, Les Actualités, mardi 12 mars 2002, p. A4.

48 Robert Dutrisac, « Lobbying », *Le Devoir*, Les Actualités, mardi 12 mars 2002, p. A4.

49 Michel David, « La femme de César », *Le Devoir*, Les Actualités, lundi 11 février 2002, p. A1.

André Pratte

André Pratte, éditorialiste du journal *La Presse*, souhaite, quant à lui, une enquête indépendante sur le cas du directeur général du PQ, Raymond Bréard, du ministre Gilles Baril, de son ami et lobbyiste André Desroches et du ministre Sylvain Simard. M. Pratte, qui avait demandé le même type d'enquête sur les agissements du ministre fédéral Alfonso Gagliano et de son entourage, soutient que, dans le cas d'Oxygène 9, le besoin est tout aussi grand. Selon cet éditorialiste, la situation est plus problématique parce que trois des personnes touchées font partie de la garde rapprochée du premier ministre Bernard Landry.

Pour Pratte, une loi encadrant le lobbying est donc une excellente idée, mais elle ne fera pas la lumière sur le cas d'Oxygène 9. Il se dit en outre sceptique par rapport aux propos de Bernard Landry qui demande de présumer de la bonne foi des personnes impliquées, et comprend parfaitement bien l'incrédulité des électeurs face à de tels propos. Il rappelle que M. Bréard n'est pas fonctionnaire, donc que la décision n'est pas affaire d'État, mais bien partisane. Ainsi, les questions que soulèvent un tel cas sont d'un autre ordre : « L'intérêt public n'exige pas de sacrifice, mais de la transparence. L'intervention de M. Bréard a-t-elle eu un poids inusité dans la décision du gouvernement de créer le fonds de 30 millions réclamé par les événements culturels majeurs ? Et lui-même en a-t-il retiré un profit indu? »⁵⁰

Notons enfin que André Pratte souligne que la question de lobbying a fait remonter à la surface la rivalité entre Bernard Landry et Pauline Marois.

Bernard Descôteaux

Selon Bernard Descôteaux, éditorialiste au *Devoir*, Raymond Bréard n'a effectué aucun geste illégal ou contraire aux réglementations, puisque rien, au Québec, impose au personnel politique d'éviter de faire le saut vers le secteur privé sans avoir préalablement attendu une période donnée. Mais, pour Descôteaux, tout ce scandale repose en fait sur

50 André Pratte, « Une loi ne suffit pas », *La Presse*, Forum, lundi 11 février 2002, p. A12.

manque de jugement: « Cela dit, la simple prudence et le bon jugement auraient dû l'amener à éviter toute situation pouvant le mettre dans ses nouvelles fonctions de "conseiller stratégique" en situation de conflit d'intérêts et à ne pas intervenir dans un dossier dont il avait pu avoir connaissance comme chef de cabinet »⁵¹. Selon l'éditorialiste, il y a eu au moins une question d'apparence de conflit d'intérêts.

Lysiane Gagnon

Pour Lysiane Gagnon, éditorialiste au journal *La Presse*, l'histoire de lobbyistes qui déchire le PQ n'est pas le scandale du siècle. Par contre, elle prétend qu'il demeure troublant de constater qu'Oxygène 9 soit devenue une porte d'entrée quasiment obligée aux organismes subventionnaires. Elle trouve également qu'il est assez triste de voir le premier ministre Bernard Landry défendre les agissements de ses amis en comparant leurs actions avec celles des partis comme l'Union nationale et les libéraux. Elle admet en même temps qu'il n'y a rien d'illégal dans cette histoire. Cela dit, ces événements démontrent clairement, selon elle, que le régime Landry tire à sa fin.

Un autre exemple de cette fin de régime se révèle, selon Mme Gagnon, dans la façon dont le numéro deux du gouvernement, Pauline Marois, essaie d'exploiter les déboires de son chef. Elle tente même un parallèle avec ce qui se vit au fédéral, en comparant le duo Landry-Marois de Québec avec celui de Chrétien-Martin à Ottawa : « Dans les deux capitales, l'aspirant au leadership piaffe d'impatience... à cette différence près que M. Chrétien est beaucoup plus solidement en selle que M. Landry, ce qui explique pourquoi M. Martin se cache prudemment derrière ses organisateurs, tandis que Mme Marois, elle, prend le devant de la scène. Sitôt connus les rapports du ministre Gilles Baril avec la firme Oxygène 9, Mme Marois faisait connaître publiquement son indignation à l'idée que l'on monnaie l'accès à des services publics »⁵².

51 Bernard Descôteaux, « À propos de Raymond Bréard », *Le Devoir*, Éditorial, mardi 12 février 2002, p. A6.

52 Lysiane Gagnon, « Une odeur de fin de régime », *La Presse*, Forum, mardi 12 février 2002, p. A19.

En ce qui concerne le projet de loi sur le lobbying, Lysiane Gagnon dénonce, d'abord, que le projet de loi a été mis sur pied en catastrophe, sans compter qu'il ne semble pas répondre aux inquiétudes causées par les liens étroits entre Oxygène 9 et le gouvernement Landry : « Non seulement l'on embrasse trop large, mais l'on ne cible pas le vrai problème. Le vrai problème, c'est sur le plan politique qu'il se trouve, pas chez les lobbyistes. Le vrai problème, c'est le système mis en place par l'ancien ministre des Finances, c'est-à-dire Bernard Landry, pour faire transiter les subventions »⁵³.

Jacques Samson

Selon Jacques Samson, du journal *Le Soleil*, il est clair que la firme Oxygène 9 n'a rien commis d'illégal au sens de la loi. Les comportements des gens impliqués soulèvent tout de même des questions importantes. M. Samson juge que ce genre de pratiques demeurent inadmissibles, la preuve ultime à cet effet étant quelles ont mené à la démission d'un ministre et du directeur général du Parti québécois, en plus d'inciter le gouvernement à modifier la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.

M. Samson croit que les faits dévoilés sont assez nombreux et significatifs pour qu'on puisse s'interroger sur l'intégrité des individus impliqués, qu'ils soient élus ou non-élus. Il apparaît donc important, pour le journaliste, de faire la lumière sur cette histoire. Cependant, contrairement au parti libéral, il juge qu'une commission parlementaire n'est pas un forum approprié pour effectuer un bon travail.

M. Samson favorise donc la nomination d'un juge doté des mêmes pouvoirs qu'une commission d'enquête pour faire la lumière sur ce scandale. Il pourrait avoir le loisir d'entendre des témoins, les contraindre à témoigner si nécessaire et tisser dans son rapport les liens personnels ou politiques qui unissent les personnes, en plus de mesurer avec plus de précision la facilité d'accès à un élu ou à des programmes gouvernementaux, ainsi que le trafic d'influence. Il propose un modèle déjà utilisé dans le passé pour y arriver : « Le modèle suggéré est celui de l'enquête confiée au juge Jean Moisan sur la

53 Lysiane Gagnon, « La république des copains », *La Presse*, Forum, samedi 16 février 2002, p. A19.

fuite de documents du ministère du Revenu sur un député du Bloc québécois. Les coûts sont raisonnables, le processus est relativement rapide et les conclusions sont très crédibles »⁵⁴.

D'après M. Samson, le recours aux services d'un juge pourrait permettre de rétablir clairement la réputation des différentes personnes impliquées dans ce scandale, dont celle du premier ministre Landry. Et si le rapport est négatif, il aura au moins le mérite de cibler les individus impliqués et de sauvegarder la réputation de ceux qui ne le sont pas.

Gilbert Lavoie

Le journaliste du *Soleil* Gilbert Lavoie, de son côté, se montre sceptique face au projet de loi sur l'éthique et le lobbying. Selon lui, une lecture attentive de ce projet de loi montre que les préoccupations éthiques y sont considérablement limitées. Ainsi, il se dit déçu de voir que la Loi sur le lobbying ne promet pas la nomination d'un « conseiller à l'éthique », mais bien d'un « commissaire au lobbying ». D'après le journaliste, la nuance est importante, puisqu'un conseiller à l'éthique aurait les mains plus libres et serait plus efficace : « Un véritable conseiller à l'éthique relevant de l'Assemblée nationale aurait pu statuer librement sur la conduite des élus dans leurs relations avec les lobbyistes et non seulement sur celle des démarcheurs »⁵⁵.

M. Lavoie croit donc que le commissaire au lobbying n'aura pas un mandat aussi large qu'aurait pu avoir un conseiller à l'éthique indépendant. À titre d'exemple, il souligne que le code de déontologie que rédigera le Commissaire ne touchera les politiciens qu'après leur sortie de la politique. Or, le problème du scandale d'Oxygène 9 touche non seulement des individus qui ont récemment quitté la sphère politique, mais également des élus encore en poste. Cette nouvelle structure, pour M. Lavoie, ne règle donc pas tout le problème du lobbying. Les entrées privilégiées que certains semblent avoir dans les cabinets de ministres ne seraient donc pas encadrées, et on retournerait à la case départ.

54 Jacques Samson, « Lobbyisme nocturne », *Le Soleil*, Éditorial, mardi 28 mai 2002, p. A14.

55 Gilbert Lavoie, « L'éthique... pour les autres », *Le Soleil*, Éditorial, lundi 22 avril 2002, p. A14.

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ)

Le CPQ explique qu'il est important de mettre en place des moyens de contrôle pour éviter, le plus possible, ce qu'il nomme le « copinage ». M. Taillon, président du CPQ, croit qu'il demeure toutefois difficile de faire la différence entre ce qui relève de l'intérêt personnel et de l'amitié de ce qui a trait aux intérêts professionnels. Pour cette organisation patronale, l'essentiel est de s'assurer que les relations entre le gouvernement et les types de lobbyistes demeurent professionnelles, « sinon, c'est le gouvernement qui est le grand perdant. Il perd de la crédibilité s'il ne garde pas ses distances avec des amis qui pourraient profiter du régime »⁵⁶.

Le CPQ n'hésite d'ailleurs pas à souligner qu'il fait lui-même des activités de lobbying. Il est donc favorable, par exemple, à une loi qui s'inspirerait de celle du fédéral, laquelle oblige les lobbyistes à s'enregistrer, à dévoiler le nom de leurs clients et à respecter un code de déontologie. Un tel encadrement permettrait à la population québécoise de savoir qui tente d'influencer le gouvernement, et sur quel sujet, et favoriserait la responsabilisation des lobbyistes qui auraient dorénavant des obligations claires à respecter. « Le jour où un lobbyiste s'inscrit, il a des obligations à remplir, il y a des vérifications possibles de la part des instances de contrôle du gouvernement »⁵⁷.

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)

Pour sa part, la FTQ, par l'entremise de son président Henri Massé, estime que le gouvernement doit se doter d'une politique de transparence⁵⁸. La FTQ se dit inquiète de constater qu'André Desroches porte deux chapeaux : il semble être à la fois un « conseiller permanent » du gouvernement et un lobbyiste. M. Massé note qu'en plus

56 Valérie Lesage, « Patrons et syndiqués veulent encadrer le " lobbying " », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, mercredi 23 janvier 2002, p. A6.

57 Valérie Lesage, « Patrons et syndiqués veulent encadrer le " lobbying " », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, mercredi 23 janvier 2002, p. A6.

58 Valérie Lesage, « Patrons et syndiqués veulent encadrer le " lobbying " », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, mercredi 23 janvier 2002, p. A6.

d'avoir été un organisateur politique de Gilles Baril, M. Desroches a représenté le gouvernement dans le dossier de l'usine Kenworth à Boisbriand. Cela crée une certaine confusion qui pose certains problèmes : « Je ne dis pas qu'il y a de la fraude ou des malversations, mais souvent on se retrouve avec des anciens du régime, qui ont occupé des positions privilégiées et qui connaissent l'appareil de l'intérieur. Il faut que leur travail après soit encadré »⁵⁹. Un processus plus transparent, selon la FTQ, pourrait permettre d'éviter ce genre de problématique.

59 Valérie Lesage, « Patrons et syndiqués veulent encadrer le " lobbying " », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, mercredi 23 janvier 2002, p. A6.

3. La dimension régulatoire

Dans cette troisième section, nous aborderons la dimension régulatoire du dossier Oxygène 9 en analysant les problèmes comportementaux liés à l'apparence de conflit d'intérêts, au favoritisme et au manque de jugement éthique. Nous constaterons également qu'aucune infrastructure de régulation n'a été bafouée lors de ce scandale. Nous mettrons aussi l'accent sur les enjeux éthiques qui ont été touchés par ce dossier, soit la confiance de la population, la valeur d'équité et l'indépendance des élus.

Nous identifierons ensuite les zones à risque que nous avons pu déceler en examinant les comportements fautifs des acteurs du dossier Oxygène 9, d'abord au niveau de l'environnement des élus, et ensuite en ce qui touche la question de l'après-mandat. Finalement, la dernière section de ce chapitre nous permettra d'explicitier les secteurs de l'éthique appliquée qui sont interpellés par le cas Oxygène 9.

3.1 Les problèmes comportementaux

Dans cette première section de la dimension régulatoire, nous nous attarderons aux comportements problématiques soulevés par le cas Oxygène 9 et les acteurs qui sont au cœur de ces événements. Nous préciserons les comportements reprochés à Gilles Baril et André Desroches. Nous discuterons plus précisément de l'apparence de conflit d'intérêts, de la question du favoritisme et de la question générale du manque de jugement éthique.

L'apparence de conflit d'intérêts

Un problème comportemental important soulevé par le cas Oxygène 9 se situe au niveau de la distinction entre la vie privée et la vie publique des élus et de l'apparence de conflit d'intérêts qui peut en découler. Nous l'avons vu, au-delà des liens politiques, des liens d'amitié ont été au cœur des différentes relations entre les individus concernés par ce scandale. Doit-on, lorsqu'on fait de la politique, renier toutes ses amitiés au nom de la transparence? Probablement pas. Il demeure essentiel de bien discerner ce qui relève de la vie privée de ce qui relève de la vie publique, et surtout de bien comprendre les impacts que peuvent avoir sur la confiance de la population une trop grande proximité entre lobbyistes et agents publics.

Par exemple, au nom de la prudence et de la transparence, le ministre Gilles Baril aurait dû pouvoir juger s'il était approprié ou non pour un ministre de fréquenter si intimement un lobbyiste notoire. On peut croire que le voyage effectué avec son ami André Desroches relevait effectivement de leur sphère privée. M. Baril, alors ministre de l'Industrie et du commerce, qui de plus était responsable de la campagne électorale du Parti québécois, s'est mis dans une position de vulnérabilité et même d'apparence de conflit d'intérêts. Son poste de ministre, qui impliquait entre autres choses d'octroyer des subventions, requiert pourtant une grande probité et nécessite, en permanence, d'être au-dessus de tout soupçon.

Le favoritisme

Le favoritisme est l'utilisation de son influence et de son pouvoir en vue de procurer un avantage indu ou un traitement de faveur à un individu ou un groupe d'individus par rapport à d'autres. Le cas Oxygène 9 soulève la question du favoritisme qu'ont pu faire preuve certains ministres péquistes en lien avec la firme de Messieurs Desroches et Bréard.

Par exemple, en conservant une relation privilégiée avec un lobbyiste, M. Baril a entretenu des doutes sur la partialité de son rôle de décideur politique. On peut également s'interroger sur les choix que d'autres ministres du gouvernement péquiste ont faits lorsqu'ils ont décidé sciemment d'embaucher la firme Oxygène 9 dans le cadre de contrats avec leur ministère. C'est le cas de Sylvain Simard, lorsqu'il propose la firme Oxygène 9 à un entrepreneur, ou celui du ministre du Tourisme lorsque ce dernier fait appel aux services de cette firme pour mener deux études sans appel d'offres. Ces choix sont-ils impartiaux et transparents, ou bien sont-ils le résultat de liens privilégiés entre les représentants de cette firme et des membres importants du gouvernement en place?

À une époque où la confiance de la population dans ses agents publics est extrêmement faible, entretenir de tels doutes mine la crédibilité des élus. Ces négligences, nous le verrons, auront sur le gouvernement péquiste des effets fort négatifs.

Le manque de jugement éthique

À quelques reprises, dans le cas Oxygène 9, nous avons été confronté au manque de jugement de différents intervenants. D'abord, les liens étroits entre la firme Oxygène 9 et le gouvernement peuvent laisser croire à une certaine forme de favoritisme, par exemple, lorsque Sylvain Simard propose spécifiquement la firme Oxygène 9 pour aider un entrepreneur de l'Outaouais. Pourtant, il est important, pour le titulaire de charge publique, de préserver la confiance du public et de demeurer impartial.

Même si M. Simard n'était probablement pas de mauvaise foi dans toute cette histoire, s'il l'avait été il n'aurait sûrement pas proposé la firme Oxygène 9 devant les yeux d'un député libéral, il s'est tout de même placé dans une situation délicate. Une réflexion éthique aurait probablement permis de saisir en quoi cette suggestion posait problème au niveau de l'impartialité des élus dans un tel dossier.

3.2 Les infrastructures de régulation

Puisque aucune règle, dans tout le cas Oxygène 9, n'a été bafouée, cette section ne sera pas utilisée pour l'étude de ce cas. Cela dit, cette lacune en matière de régulation demeure significative et démontre que le Québec était en retard par rapport à d'autres états occidentaux ou par rapport au gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes. Ainsi, le scandale Oxygène 9 va permettre au gouvernement du Québec de rattraper le temps perdu en matière de régulation des lobbyistes¹.

3.3 Les enjeux éthiques

Les mécanismes de régulation de l'appareil gouvernemental sont mis en œuvre dans le but de protéger certains enjeux éthiques qui sont à la base de la société québécoise. À la lumière du cas Oxygène 9, nous avons pu déceler certains enjeux éthiques importants qui

¹ Hugo Roy, avec la collaboration de Vincent Fréchette et Allison Marchildon, « Éthique et conflit d'intérêts : Tour d'horizon au Canada et au niveau international », *ÉNAP*, Note de recherche, 2005, 121 pages.
http://www.usherbrooke.ca/cirea/documentation/docu_pdf/notes_recherches_enap/Ethique_conflits_d'interets_lobbying.pdf

méritent d'être analysés. Nous discuterons ici surtout de la confiance de la population québécoise dans ses infrastructures publiques, de la valeur d'équité ainsi que de la question de l'indépendance des élus.

La confiance de la population

Nous partirons de l'idée selon laquelle la crédibilité des gouvernements et des institutions publiques est au cœur de cette confiance de la population. Le principe de transparence devrait être au centre de la conduite des agents publics. Ces derniers doivent être conscients qu'ils gèrent l'argent du public, et non pas le leur. Dans le cas d'Oxygène 9, la confiance de la population est ébranlée tout au long du scandale. Par exemple, lorsque Bernard Landry refuse de faire toute la lumière en niant l'intérêt que peut avoir une enquête approfondie sur le sujet, quelque soit la forme qu'elle pourrait prendre, il alimente inutilement un doute très présent dans les préoccupations des citoyens.

La confiance que la population accorde aux gouvernants est tributaire de la capacité qu'ont ceux-ci à privilégier le bien commun et non pas l'intérêt particulier. Dans le cas d'Oxygène 9, il est possible de penser qu'à certains moments, l'intérêt particulier a été favorisé. Par exemple, lorsque Raymond Bréard quitte le service public ou le milieu politique pour se retrouver rapidement dans le secteur privé, on peut croire que c'est son intérêt personnel qui prime au détriment de la transparence. Pourtant, il est important pour le politique d'éviter de répandre l'idée selon laquelle certains individus, en fonction de leurs liens privilégiés, ont un meilleur accès à des services publics ou subventions gouvernementales, et qu'ils peuvent s'enrichir à partir de ces contacts.

La valeur d'équité

En administration publique, l'équité est définie comme étant une valeur fondée sur le sentiment du juste et de l'injuste. Elle tient compte des caractéristiques spécifiques des individus ou des groupes afin de les placer sur un pied d'égalité ou, tout au moins, d'obtenir plus d'égalité. Elle s'oppose à l'uniformité dans l'application aveugle d'une

norme sans tenir compte des différences et de la diversité². Il s'agit d'une valeur qui est au centre des préoccupations citoyennes et qui doit être protégée par l'agent public.

Lorsque d'anciens membres influents du parti au pouvoir, comme Messieurs Desroches et Bréard, obtiennent des contrats avec le gouvernement québécois, il est possible pour le citoyen de se questionner sur l'équité de telles décisions. Tous les groupes de lobbyistes qui tentent d'influencer le gouvernement sont-ils sur un pied d'égalité, ou certains ont-ils des accès privilégiés aux élus?

Dans le cas de Sylvain Simard, par exemple, qui recommande la firme Oxygène 9 à un entrepreneur privé pour lui faciliter l'accès à différents programmes gouvernementaux, cela soulève des questions au niveau de la valeur d'équité. Pourquoi recommander cette firme, associée de près au Parti québécois, et non pas une autre? Nous avons alors l'impression, que cela soit vrai ou faux, que certains groupes de lobbyistes ont un accès privilégié au gouvernement. Nous le verrons, le doute que peut provoquer chez les citoyens un manque d'équité est associé à la zone à risque que nous appelons « après-mandat ».

L'indépendance des élus

La proximité entre certains groupes de lobbyistes et des membres influents d'un gouvernement peut également remettre en question l'indépendance des élus. Si ceux-ci semblent décider en fonction de groupes bien précis reconnus pour être près du parti au pouvoir, cela mine d'une certaine façon l'indépendance du politique. L'indépendance des élus est une valeur fragile que ces derniers doivent préserver pour éviter de prendre des décisions en fonction d'intérêts privés.

Nous devons le rappeler, la confiance la population québécoise envers ses institutions et ses agents publics est très fragile. Elle doit être entretenue par les administrateurs publics

² <http://www.granddictionnaire.com/> site consulté le 16 février 2007.

et les élus, ceux-ci ayant le devoir d'être en permanence au dessus de tout soupçon. C'est la légitimité même et la santé de la démocratie qui en dépendent³.

Nous ne prétendons pas que les gens impliqués dans le cas d'Oxygène 9 ont volontairement décidé d'aller à l'encontre des us et coutumes des pratiques de lobbyisme. Ce que nous constatons, cependant, un peu comme la majorité des positions éditoriales des médias présentées précédemment, c'est qu'il y a dans le cas Oxygène 9 un problème de transparence, accentué par l'impression selon laquelle certains individus ont utilisé leurs anciens privilèges politiques à des fins personnelles.

À une époque où la population du Québec demande des comptes et exige une plus grande transparence et une plus grande équité de la part du politique, les fautes commises par les différents acteurs au centre du scandale Oxygène 9 alimentent les doutes que peuvent avoir les citoyens dans la bonne gestion des fonds publics, ce qui ébranle la confiance de la population dans ses institutions.

3.4 Les zones à risque

Dans cette section, nous examinerons quelles sont les situations où le cas Oxygène 9 nous interpelle sur deux zones à risque bien précises, soit la zone à risque que nous qualifions d'environnement des élus, en plus de celle que nous appelons « l'après-mandat ».

L'environnement des élus

L'enjeu éthique qu'est l'indépendance des élus est lié à la zone à risque que peut être la vulnérabilité de l'environnement de ces élus. En effet, leur indépendance peut être mise à l'épreuve par certains membres du personnel politique qui les entoure. Cet environnement immédiat est continuellement en rapport avec les forces d'influence importante de nos démocraties, que ce soit les groupes de lobbyistes, les organisations communautaires ou bien les syndicats.

Le cas Oxygène 9 nous a bien démontré à quel point ce personnel peut avoir une grande influence sur les élus. Ces derniers, souvent débordés, croulent sous de nombreux

³ Yves Boisvert, « Crise de confiance et crise de légitimité : de l'éthique gouvernementale à l'éthique publique », *Éthique publique*, vol. 4, no 1, printemps 2002.

dossiers qu'ils ne peuvent maîtriser sans l'aide d'un entourage dans lequel ils doivent faire confiance. Ainsi, cette confiance est telle que même après le départ de ce personnel, les liens entre eux demeurent assez forts pour garder un pouvoir d'influence sur les élus et leurs cabinets. Il y a donc ici un risque que ce personnel influence indûment le politique non pas en fonction de l'intérêt public, mais bien en fonction des intérêts d'un parti politique ou d'intérêts privés. Ce pouvoir exercé par l'ancien personnel politique qui se situe à l'extérieur de la sphère politique, nous amène à discuter de notre deuxième zone à risque : l'après-mandat.

L'après-mandat

Un problème important soulevé par le cas Oxygène 9 concerne évidemment le phénomène du personnel politique qui passe de la sphère publique à la sphère privée sans période de transition. Ainsi, des employés d'un cabinet politique peuvent, du jour au lendemain, travailler dans le secteur privé, tout en continuant à entretenir une relation auprès de leurs anciens collègues. Il est même possible, parfois, que ces anciens agents publics puissent travailler de nouveau, à titre privé, sur des dossiers dont ils avaient le mandat lorsqu'ils étaient dans la sphère publique. C'est ce qu'ont fait, à des degrés divers, André Desroches et Raymond Bréard.

Cette possibilité de passage du secteur public au privé permet à certains individus de tirer des avantages indus de leurs fonctions antérieures au service du gouvernement. Ainsi, un ancien élu ou employé politique peut théoriquement divulguer ou utiliser à des fins privées des informations confidentielles qu'il a obtenues par le biais des fonctions qu'il occupait dans la sphère publique. Un individu peut donc, en toute légalité, fournir des conseils en tant que lobbyiste à partir de ces informations privilégiées. Par exemple, M. Raymond Bréard, après avoir été conseiller aux affaires économiques et financières pour le ministre de Finances, passe au secteur privé où ses nouvelles fonctions l'amènent à intervenir dans certains domaines liés à des dossiers auxquels il aurait pu avoir accès lorsqu'il était dans l'entourage de M. Bernard Landry, alors ministre des Finances.

Contrairement aux employés de l'État, qui sont tenus à la discrétion en vertu de la Loi sur la fonction publique, ou à ce qu'on retrouve fréquemment dans le secteur privé, où beaucoup de dirigeants sont soumis à une clause de confidentialité lorsqu'ils quittent leurs fonctions, le personnel politique du gouvernement du Québec n'était pas à l'époque d'Oxygène 9 assujetti à une telle obligation. On peut donc croire, par exemple, que rien n'interdisait à Raymond Bréard d'utiliser pour ses activités dans le secteur privé les renseignements qu'il avait obtenus durant son passage dans le secteur public. On ne peut lui reprocher non plus, du point de vue juridique, d'avoir « monnayé » l'accès privilégié qu'il avait auprès de certains politiciens, particulièrement celui auprès de Bernard Landry. Tout cela était parfaitement légal.

Cela dit, la polémique d'Oxygène 9 suscite une interrogation sur les limites que ne devraient pas franchir les titulaires de charge publique lorsqu'ils quittent leurs fonctions pour aller travailler dans des domaines connexes au secteur privé. Comme le dit le chercheur Yves Boisvert « cette question s'impose surtout pour s'assurer que les agents publics n'utilisent pas de façon déloyale des informations privilégiées qu'ils auraient obtenues dans leur fonction afin de s'enrichir ou d'en faire profiter un tiers »⁴.

Aujourd'hui, la question ne se pose plus aussi radicalement, puisque les titulaires de charges publiques qui cessent d'occuper leur fonction et qui désirent faire des activités de lobbying sont assujettis à certaines restrictions. Nous y reviendrons dans notre section sur les impacts sur les politiques gouvernementales et les lois. À l'époque du cas Oxygène 9, par contre, de telles obligations n'existaient pas, ce qui a éveillé des doutes sur les raisons qui ont permis à Oxygène 9 d'obtenir autant de contrats de lobbying.

4 Yves Boisvert, « Éthique et culture politique : sombre bilan pour 2002 », in Côté, Roch et Michel Venne, Michel (éd.), *L'annuaire du Québec 2003 : toute l'année politique, sociale, économique et culturelle*, Montréal, Fidès, 2003, p. 48.

3.5 Les éthiques sectorielles

L'éthique des lobbyistes représente, à notre avis, la principale éthique sectorielle concernée dans le cadre de notre analyse. Nous examinerons le cas Oxygène 9 quant à la légitimité de la pratique du lobbying et la pertinence d'encadrer celle-ci.

Le Commissaire au lobbyisme définit cette pratique comme étant essentiellement constituée de « démarches entreprises par un lobbyiste pour représenter les intérêts d'un lobby, d'un client, d'une entreprise ou d'une organisation. Il s'agit de communications, orales ou écrites, en vue d'influencer une décision d'un titulaire d'une charge publique. »⁵ Ainsi, le lobbyisme est spécifiquement reconnu par la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* comme étant une activité tout à fait légitime⁶.

Selon l'État québécois, le lobbyiste joue un rôle important dans notre démocratie puisqu'il permet au titulaire de charge publique d'avoir accès à de nombreuses informations pouvant l'aider à prendre des décisions sur des sujets forts complexes. Enfin, notons qu'aux yeux du législateur, le lobbyisme est également un moyen, pour tous les citoyens ou groupes d'intérêts, d'avoir accès aux institutions.

Les relations entre les élus et les fonctionnaires avec les groupes de lobbyistes sont fort complexes et difficiles à encadrer. Cela dit, nulle part dans le cas Oxygène 9 avons-nous retrouvé une réticence, de la part des lobbyistes, à être soumis à une loi pour réglementer leur travail. D'ailleurs, Raymond Bréard a lui-même déclaré être en faveur d'une telle loi, en plus de la nomination rapide d'un commissaire à l'éthique relevant de l'Assemblée nationale⁷.

Ainsi, les professionnels du lobbying ne sont pas nécessairement contre la mise en place d'une législation québécoise pour encadrer leur pratique. D'ailleurs, celle-ci est déjà réglementée à Ottawa ou dans d'autres provinces canadiennes comme la Colombie-Britannique, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario. Cependant, ce qu'ils ont dénoncé, c'est principalement la rapidité avec laquelle tout le projet du Commissaire au

5 <http://www.commissairelobby.qc.ca/citoyens/lobbyisme> site consulté le 16 février 2007.

6 <http://www.commissairelobby.qc.ca/citoyens/legitime> site consulté le 16 février 2007.

7 Michel Corbeil, « Lobbying », *Le Soleil*, La Une, mardi 12 février 2002, p. A1.

lobbying a été mis en place : « Cela ne peut pas se faire dans la précipitation, et encore moins en pleine nuit, aux fins premières de redorer l'image ternie d'un gouvernement. »⁸

Bref, le cas Oxygène 9 ne remet pas en question l'importance du rôle des lobbyistes dans notre démocratie, ni leur volonté d'être assujetti à une réglementation. Cependant, on note clairement une absence de réflexion éthique approfondie en amont dans le cadre de leur démarche. Raymond Bréard, par exemple, lorsqu'il a invité plusieurs ministres à une réception d'une firme privée, a admis, après les faits, avoir cultivé l'ambivalence et a finalement regretté son geste⁹.

⁸ Jacques Samson, « Lobbyisme nocturne », *Le Soleil*, Éditorial, mardi 28 mai 2002, p. A14.

⁹ Denis Lessard, « Un fil ténu entre l'amitié et le lobbying », *La Presse*, Actualités, mardi 22 janvier 2002, p. A3.

4. Les impacts

Dans cette partie de notre texte, nous soulignerons les impacts du scandale d'Oxygène 9. Nous discuterons d'abord des impacts sur les politiques gouvernementales et les lois, ainsi que des impacts sur les infrastructures de régulation. Nous soulignerons ensuite les impacts sur la stabilité des gouvernements, pour terminer enfin avec les impacts de ce scandale sur la crédibilité et la légitimité des élus.

4.1 Les impacts sur les politiques gouvernementales et les lois

La Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme

La principale loi qui émerge du cas Oxygène 9 est évidemment la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*. Cette loi a comme premier objectif d'assurer la transparence des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charge publique. La loi définit d'abord les activités de lobbyisme et établit trois catégories de lobbyistes : le lobbyiste-conseil, le lobbyiste d'entreprise et le lobbyiste d'organisation. De plus, cette loi impose l'inscription sur un registre public de certains renseignements portant sur les lobbyistes et leurs activités ainsi que la mise à jour de ces données. Enfin, elle crée également la fonction de Commissaire au lobbyisme¹. Le projet de loi est sanctionné le jeudi 13 juin 2002.

Traitée dans les sections 28 à 32² de la loi, la question de l'après-mandat est une conséquence importante du scandale Oxygène 9. Ainsi, depuis le dépôt de cette loi, les ex-titulaires de charge publique ont plusieurs obligations à respecter. D'abord, un ex-titulaire d'une charge publique ne peut divulguer des renseignements confidentiels ni donner des conseils fondés sur des renseignements non accessibles au public et obtenus dans le cadre de sa charge antérieure³.

1 http://www.assnat.qc.ca/fra/publications/debats/journal/ch/020416.htm#_Toc6814703 site consulté le 16 février 2007.

2

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/T_11_011/T11_011.html site consulté le 16 février 2007.

3 http://www.commissairelobby.qc.ca/titulaires/quitte_fonctions_g site consulté le 16 février 2007.

Il ne peut non plus tirer un avantage indu de la charge qu'il occupait précédemment, ni agir relativement à une procédure, négociation ou opération particulière à laquelle il a participé dans l'exercice de sa charge antérieure. Ces obligations ont un caractère permanent. Elles sont donc applicables en tout temps et les ex-titulaires de charges publiques doivent respecter ces obligations lorsqu'ils exercent des activités de lobbyisme⁴. En plus de ces obligations, les ex-titulaires de charge publiques ne peuvent exercer des activités de lobbyisme auprès de certains titulaires de charges publiques pendant deux ans s'ils sont ministres, ou d'une année s'ils sont membres du personnel de cabinet d'un ministre (autre qu'employé de soutien).

Le Code de déontologie des lobbyistes

Comme deuxième impact important du scandale d'Oxygène 9, nous notons la mise en place du *Code de déontologie des lobbyistes*. Entré en vigueur le 4 mars 2004, ce code a été élaboré et adopté par le Commissaire au lobbyisme. Il édicte des normes devant régir et guider les lobbyistes dans l'exercice de leurs activités. Ainsi, « de pair avec les normes de conduite applicables aux titulaires de charges publiques, le Code de déontologie des lobbyistes concourt, dans l'intérêt supérieur de la vie démocratique, à la préservation et au renforcement du lien de confiance des citoyens dans leurs institutions parlementaires, gouvernementales et municipales »⁵.

Ce code énonce les valeurs et précise les obligations du lobbyiste dans ses relations avec les décideurs publics, qu'ils soient élus ou fonctionnaires. Ces valeurs sont le respect des institutions, l'honnêteté, l'intégrité et le professionnalisme. Notons enfin que les lobbyistes doivent respecter le Code de déontologie des lobbyistes, sans quoi ils sont passibles de sanctions, mais que le non respect des valeurs n'est pas sanctionné?

4 http://www.commissairelobby.qc.ca/titulaires/quitte_fonctions_g site consulté le 16 février 2007.

5

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FT_11_011%2FT11_011R0_2.htm site consulté le 16 février 2007.

4.2 Les impacts sur les infrastructures de régulation

L'impact le plus notable sur les infrastructures de régulation du cas Oxygène 9 est sans nul doute la mise en place du poste de Commissaire au lobbying. Son mandat est d'assurer la transparence et la saine pratique des activités de lobbying exercées auprès des titulaires de charges publiques des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales. En gros, cela inclut toutes les municipalités du Québec et leurs organismes ainsi que plus de 300 ministères, organismes et entreprises du gouvernement. Il accomplit ce mandat par l'entremise d'interventions de surveillance et de contrôle⁶. Nommé par l'Assemblée nationale, il a eu au départ la fonction d'élaborer un code de déontologie régissant la conduite des lobbyistes et de faire des enquêtes et inspections relativement à toute contravention aux dispositions de la loi ou du code de déontologie.

Du point de vue de l'éthique gouvernementale, on peut se réjouir de l'indépendance qu'a le Commissaire au lobbying. Une partie importante de son rôle, comme gardien de l'éthique gouvernementale, sera alors de « mettre fin à la suspicion afin que cesse l'effritement de la crédibilité des gouvernements et des institutions publique »⁷.

Cela dit, la mise en place de cette infrastructure n'aura pas réglé l'aspect politique du scandale d'Oxygène 9. L'activité de lobbying, doit-on le rappeler, est légitime dans notre société démocratique. Et il est parfaitement compréhensible que certaines organisations, privées ou publiques, utilisent de tels services pour les guider dans la complexité administrative avec laquelle ils doivent travailler quotidiennement. La réglementation de la pratique des lobbyistes est un élément important, et permet au Québec de rattraper un retard par rapport à d'autres gouvernements, dont celui du Canada. Elle demeure toutefois une mesure à sens unique. Il aurait en effet été intéressant d'ajouter à cette démarche un volet réglementant les acteurs politiques.

6 <http://www.commissairelobby.qc.ca/commissaire/mission> site consulté le 16 février 2007.

7 Yves Boisvert et Hugo Roy, « Le conseiller en éthique du gouvernement canadien est-il crédible », *Éthique publique*, vol. 3, no 1, avril 2001, p.70.

4.3 Les impacts sur la stabilité des gouvernements

La fin de l'année 2001 est plutôt difficile pour le Parti québécois et son organisateur politique et ministre, M. Gilles Baril. La session parlementaire s'était terminée sur une fausse note : après avoir perdu le comté de Mercier au printemps 2001, le Parti québécois perd alors les circonscriptions de Jonquière et Laviolette, deux comtés reconnus comme étant des « châteaux forts » péquistes. Si la situation n'est pas rose pour M. Baril à l'externe, elle ne semble pas se stabiliser à l'interne.

Le cas Oxygène 9 a pesé lourd sur les épaules de Bernard Landry. Au congrès du PQ en février 2002, Bernard Landry était clairement secoué par les nombreuses tuiles qui s'étaient abattues sur lui. Dans un discours d'une heure adressé à 400 délégués de son parti, il a remercié les militants pour leur accueil chaleureux. Il a tenté de minimiser la crise et a encouragé ses militants à surmonter les « petites vagues, les petites crises conjoncturelles, afin de garder la tête haute ».⁸

Pour le gouvernement de Bernard Landry, le cas Oxygène 9 semble bien être le début d'un déclin. Après la démission de deux ministres importants, et deux grands amis de longue date, Jacques Brassard et Guy Chevrette⁹, les événements d'Oxygène 9 se sont ajoutés aux mauvaises nouvelles et ont cristallisé la débandade du parti. Le premier exemple concret de cette dégringolade est survenu le 15 avril 2002, alors que le Parti québécois a perdu une de ses circonscriptions les plus fortes, celle de Saguenay, qu'il avait pourtant remporté en 1998 avec 10 000 voix d'avance¹⁰. Avant que le scandale d'Oxygène 9 éclate, Bernard Landry et le Parti québécois croyaient bien se lancer en élections dès l'automne 2002. Suite aux élections complémentaires dans Saguenay, il semble que le premier ministre reporte la campagne électorale à une date ultérieure.

Finalement, lors des élections d'avril 2003, le Parti québécois s'incline devant le Parti libéral du Québec. Ce dernier obtient 45,99% des voix, alors que le Parti québécois n'en obtient que 33,24% et l'Action démocratique 18,18%. On ne peut prétendre, cependant,

⁸ Denis Lessard, « Un vent de panique souffle sur le PQ », *La Presse*, Nouvelles générales, dimanche 10 février 2002, p. A1.

⁹ Michel Vastel, « Crise au PQ: Landry a été secoué », *Le Soleil*, La Une, lundi 18 février 2002, p. A1.

¹⁰ Denis Lessard, « Le scénario du pire pour Bernard Landry », *La Presse*, Actualités, mardi 16 avril 2002, p. A4.

que le cas Oxygène 9, à lui seul, a mené le Parti québécois à sa perte. Il semble toutefois indéniable que l'accumulation des cas Oxygène 9 et Gaétan Frigon¹¹ ont été un fardeau supplémentaire à porter pour un parti qui en était à son second mandat. Cela dit, cette défaite des péquistes est aussi liée à d'autres facteurs importants, comme la question des fusions municipales¹² ou le simple goût du changement¹³.

4.4 Les impacts sur la crédibilité, la légitimité des élus

L'impact négatif du cas Oxygène 9 sur la popularité du Parti québécois semble important et révèle l'affaiblissement de la crédibilité des élus aux yeux des citoyens qui en découle. Un premier sondage¹⁴, tenu les 20 et 21 février 2002, montre que la satisfaction à l'endroit du gouvernement a baissé : en novembre 2001, 48% des gens étaient satisfaits du gouvernement, ils étaient 46% au début février et n'étaient plus que 43% après le scandale.

Les impacts négatifs du scandale Oxygène 9 dépassent la logique de parti et ont également minés la crédibilité et la légitimité des élus. Ainsi, selon un sondage réalisé au mois d'avril 2002, les Québécois ne font pas une grande différence entre les allégations de favoritisme qui ont lieu au fédéral et celles au provincial. Selon le sondage, une majorité de Québécois estime que le gouvernement Chrétien et le gouvernement Landry ont cherché à balayer sous le tapis les allégations de favoritisme qui ont été formulées contre eux¹⁵. Ainsi, le cynisme des Québécois à cette époque est tel qu'ils entretiennent des soupçons autant à l'endroit du gouvernement libéral de Jean Chrétien que du gouvernement péquiste de Bernard Landry.

Les chiffres à cet égard sont assez révélateurs. Alors que 65% des personnes interrogées croient que M. Chrétien a cherché à cacher le plus possible la vérité dans les scandales

¹¹ Tout au long de son passage à la tête de la SAQ et de Loto-Québec, Gaétan Frigon a été au centre plusieurs controverses, dont une situation de conflit d'intérêts.

¹² Presse canadienne, « Bégin dépose son projet de loi sur le lobbying », *Le Devoir*, les Actualités, mercredi 16 avril 2003, p. A1.

¹³ Michel David, « Changement de décor », *Le Devoir*, Perspectives, samedi 12 avril 2003, p. B1.

¹⁴ Denis Lessard, « Landry perd des points », *Le Droit*, Actualités, samedi 23 février 2002, p. 34.

¹⁵ Joël-Denis Bellavance, « Le favoritisme à Ottawa et à Québec: c'est du pareil au même selon CROP », *La Presse*, Nouvelles générales, vendredi 12 avril 2002, p. A1.

qui l'ont touché, 57% des Québécois sont convaincus que M. Landry a tenté lui aussi de camoufler des informations lorsque le gouvernement péquiste a été éclaboussé par des accusations de favoritisme. De plus, alors que seulement 9% des répondants croient que M. Chrétien veut aller au fond des choses pour éclaircir la situation, 12% des Québécois croient que M. Landry désire faire la lumière sur ce qui s'est passé dans le cas d'Oxygène 9. Le scepticisme envers la classe politique est tel que 25% des gens interrogés croient qu'aucun des leaders en présence ne peut mettre fin au favoritisme. Dans le cas de Bernard Landry, le sondage indique que seulement 15% des Québécois croient qu'il est l'homme tout désigné pour lutter contre le favoritisme, contre 29% pour Mario Dumont de l'ADQ, et 21% pour Jean Charest du Parti libéral.

On note également qu'une majorité de Québécois (54%) réclame à cette époque une loi pour encadrer le lobbyisme, alors que 27% de ceux interrogés demandent carrément l'interdiction de ces activités¹⁶. Ce sondage démontre que les Québécois sont nettement désabusés de la politique et du lobbyisme en général. Il peut également y avoir une certaine résignation des électeurs face aux scandales politiques qu'ils semblent considérer comme inévitables.

Enfin, il est difficile de prétendre qu'il y a eu un impact direct du scandale Oxygène 9 sur le taux de participation au scrutin de 2003. Certes, le taux de participation à ces élections est de 70,42%, alors qu'il était de 78,32 % en 1998 et de 81,58 % en 1994. Mais le pourcentage de 2003 demeure plus élevé que celui de 64,1%¹⁷ que l'on retrouve aux élections fédérales de 2000.

16 Joël-Denis Bellavance, « Le favoritisme à Ottawa et à Québec: c'est du pareil au même selon CROP », *La Presse*, Nouvelles générales, vendredi 12 avril 2002, p. A1.

17 Cf. le site <http://www.elections.ca/content.asp?section=pas&document=turnout&lang=f&textonly=false> site consulté le 16 février 2007.

Conclusion : La classification du scandale

Nous voyons le cas Oxygène 9 comme étant un scandale qui a servi d'accélérateur à la mise en place d'une infrastructure en éthique gouvernementale, soit le Commissaire au lobbyisme. Le Canada et d'autres provinces canadiennes, que ce soit l'Ontario ou la Colombie-Britannique, possédaient déjà ce type d'infrastructure. Mais dans le cas du Québec, c'est ce scandale qui a précipité sa mise en place.

Cela dit, on remarque que cette infrastructure n'est pas parfaite. Par exemple, le code de déontologie des lobbyistes ne touche les politiciens et le personnel politique qu'après leur sortie de la politique. Comme nous l'avons bien vu, le problème du scandale d'Oxygène 9 touchait non seulement des individus qui avaient récemment quitté la sphère politique, mais également des élus toujours au pouvoir. Ainsi, cette infrastructure, même si elle reconnaît la légitimité du concept de lobbyisme, régleme surtout les lobbyistes et non pas les élus ou le personnel politique qui ont encore un pouvoir décisionnel.

Ajoutons que ce sont véritablement les « hommes de Landry » qui sont touchés dans ce scandale. Gilles Baril, Raymond Bréard, André Desroches et Sylvain Simard sont tous liés, d'une façon ou d'une autre, à ce premier ministre. Nous remarquons, d'une part, la puissance que peut avoir un premier ministre dans notre système électoral de type britannique. Il peut, en effet, placer des gens en qui il a confiance à des postes clés. Cela démontre également qu'il a la capacité de les protéger. Bernard Landry, reconnu pour sa grande fidélité envers ses amis, s'est en effet porté au secours de son organisateur Raymond Bréard. Il a alors répété à plusieurs reprises qu'aucune faute n'avait été commise dans son¹.

Cela dit, on peut également s'interroger sur la confusion des genres alimentée par M. Landry lorsque celui-ci fait le choix de créer un poste d'organisateur en chef du Parti québécois pour Gilles Baril, tout en lui donnant en même temps les deux ministères à

¹ Denis Lessard, « Québec encadrera le travail des lobbyistes », *La Presse*, Actualités, jeudi 24 janvier 2002, p. A3.

subventions du gouvernement, soit celui des Régions et celui de l'Industrie et du Commerce.

Enfin, on peut croire que le scandale Oxygène 9 émerge d'abord d'une proximité entre l'interface politique et certains groupes de lobbyistes. Des élus, dont Gilles Baril, ont été négligents et imprudents en entretenant des relations privilégiées avec d'anciens membres de leur personnel politique qui étaient associés de près à leur parti et qui avaient des contrats importants avec leur gouvernement. Ces relations, en bout de piste, permettent à la population de manifester certains doutes à l'égard de l'équité et de la transparence de certaines décisions politiques.

Bibliographie

BOISVERT, Yves, « Crise de confiance et crise de légitimité : de l'éthique gouvernementale à l'éthique publique », *Éthique publique*, vol. 4, no 1, printemps 2002.

BOISVERT, Yves, « Éthique et culture politique : sombre bilan pour 2002 » in CÔTÉ, Roch et Michel VENNE (dirs), *L'annuaire du Québec 2003. Toute l'année politique sociale, économique et culturelle*, Montréal, Fides, 2003, p. 46-59.

BOISVERT, Yves et Hugo ROY, « Le conseiller en éthique du gouvernement canadien est-il crédible? », *Éthique publique*, vol. 3, no 1, avril 2001, p. 67-77.

Articles

2000

LESSARD, Denis, « "Une patente à gosses" indéfendable : Le transfert de 730 millions aux OSBL fait râler les députés péquistes », *La Presse*, Nouvelles générales, jeudi 14 décembre 2000, p. A1

2002

Janvier

CORBEIL, Michel, « Desroches fait aussi du recrutement pour le PQ », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, vendredi 18 janvier 2002, p. A6.

DELISLE, Norman, « Un lobbyiste parmi les intimes de Gilles Baril », *Le Devoir*, Les Actualités, samedi 19 janvier 2002, p. A3.

LESAGE, Valérie et Annie MORIN, « Lobby controversé auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, vendredi 18 janvier 2002, p. A6.

LESAGE, Valérie, « Patrons et syndiqués veulent encadrer le " lobbying " », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, mercredi 23 janvier 2002, p. A6.

LESSARD, Denis, « Un lobbyiste monnaie grassement ses accès auprès du ministre Baril », *La Presse*, Nouvelles générales, jeudi 17 janvier 2002, p. A1.

LESSARD, Denis, « La présence de lobbyistes préoccupe Pauline Marois », *La Presse*, Nouvelles générales, vendredi 18 janvier 2002, p. A1.

LESSARD, Denis, « Un fil ténu entre l'amitié et le lobbying », *La Presse*, Actualités, mardi 22 janvier 2002, p. A3.

LESSARD, Denis, « Québec encadrera le travail des lobbyistes », *La Presse*, Actualités, jeudi 24 janvier 2002, p. A3.

LESSARD, Denis, « Gilles Baril se dit partisan comme jamais d'une loi pour encadrer le lobbying », *La Presse*, Actualités, mardi 29 janvier 2002, p. A3.

LÉVESQUE, Kathleen, Mario CLOUTIER et Robert DUTRISAC, « Polémique au sujet des liens du ministre de l'Industrie avec un lobbyiste: Baril se dit victime de tractations politiques », *Le Devoir*, Les Actualités, vendredi 18 janvier 2002, p. A2.

RODRIGUE, Sébastien, « Charest appuierait une loi sur le lobbyisme », *La Presse*, Actualités, dimanche 20 janvier 2002, p. A8.

Février

CORBEIL, Michel, « Le PQ nage en eau trouble », *Le Soleil*, La Une, dimanche 10 février 2002, p. A1.

CORBEIL, Michel, « Lobbying », *Le Soleil*, La Une, mardi 12 février 2002, p. A1.

DAVID, Michel, « La femme de César », *Le Devoir*, Les Actualités, lundi 11 février 2002, p. A1.

DESCÔTEAUX, Bernard, « À propos de Raymond Bréard », *Le Devoir*, Éditorial, mardi 12 février 2002, p. A6.

DUTRISAC, Robert et Kathleen LÉVESQUE, « Crise au PQ », *Le Devoir*, Les Actualités, mardi 12 février 2002, p. A1.

DUQUETTE, Patrick, « Sylvain Simard a simplement voulu aider », *Le Droit*, En manchette, mardi 12 février 2002, p. 2.

HÉBERT, Michel, « Bréard décidera d'ici 48 heures s'il demeure en poste au PQ », *Le Droit*, Actualités, lundi 11 février 2002, p. 18.

GAGNON, Lysiane, « Une odeur de fin de régime », *La Presse*, Forum, mardi 12 février 2002, p. A19.

GAGNON, Lysiane, « La république des copains », *La Presse*, Forum, samedi 16 février 2002, p. A19.

LAVOIE, Gilbert, « Retour sur Oxygène 9 », *Le Soleil*, Éditorial, mardi 19 février 2002, p. A12.

LESAGE, Valérie et Michel CORBEIL, « Baril tombe à son tour », *Le Soleil*, La Une, mercredi 13 février 2002, p. A1.

LE SOLEIL, « Lobbying », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, samedi 9 février 2002, p. A9.

LE SOLEIL, « Charest veut la démission de Simard », *Le Soleil*, Actualités, lundi 11 février 2002, p. A3.

LESSARD, Denis, « Oxygène 9 continue de voir grand », *La Presse*, Nouvelles générales, samedi 9 février 2002, p. A1.

LESSARD, Denis, « Un vent de panique souffle sur le PQ », *La Presse*, Nouvelles générales, dimanche 10 février 2002, p. A1.

LESSARD, Denis, « Landry perd des points », *Le Droit*, Actualités, samedi 23 février 2002, p. 34.

LÉVESQUE, Kathleen, « Lobbying: le directeur général du PQ a touché 200 000\$ », *Le Devoir*, Les Actualités, samedi 9 février 2002, p. A1.

LÉVESQUE, Kathleen, « Landry tente de désamorcer la crise », *Le Devoir*, Les Actualités, lundi 11 février 2002, p. A3.

MYLES, Brian, « Charest réclame la démission du ministre Sylvain Simard », *Le Devoir*, Les Actualités, lundi 11 février 2002, p. A13.

PRATTE, André, « Une loi ne suffit pas », *La Presse*, Forum, lundi 11 février 2002, p. A12.

VASTEL, Michel, « Crise au PQ: Landry a été secoué », *Le Soleil*, La Une, lundi 18 février 2002, p. A1.

Mars

CORBEIL, Michel, « Landry refuse une enquête sur le Groupe Vaugeois », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, mercredi 20 mars 2002, p. A7.

DAVID, Michel, « Encore les amis », *Le Devoir*, Les Actualités, mardi 19 mars 2002, p. A1.

DUTRISAC, Robert, « Lobbying », *Le Devoir*, Les Actualités, mardi 12 mars 2002, p. A4.

LESSARD, Denis, « Landry a agi comme consultant pour Vaugeois », *La Presse*, Nouvelles générales, jeudi 21 mars 2002, p. A1.

LE SOLEIL, « Pas d'enquête sur le lobbying », *Le Soleil*, Le Québec et le Canada, jeudi 14 mars 2002, p. A9.

Avril

BELLAVANCE, Joël-Denis, « Le favoritisme à Ottawa et à Québec: c'est du pareil au même selon CROP », *La Presse*, Nouvelles générales, vendredi 12 avril 2002, p. A1.

CLOUTIER, Mario, « Oxygène 9: Richard Legendre se retrouve à son tour sur le gril », *Le Devoir*, Les Actualités, jeudi 11 avril 2002, p. A3.

CLOUTIER, Mario, « Landry a embauché Oxygène 9 pour parler au président de GM », *Le Devoir*, Les Actualités, vendredi 12 avril 2002, p. A3.

DAVID, Michel, « Changement de décor », *Le Devoir*, Perspectives, samedi 12 avril 2003, p. B1.

LAVOIE, Gilbert, « L'éthique... pour les autres », *Le Soleil*, Éditorial, lundi 22 avril 2002, p. A14.

LESSARD, Denis, « Oxygène 9 faisait aussi dans le tourisme », *La Presse*, Québec, mercredi 10 avril 2002, p. A6.

LESSARD, Denis, « Le scénario du pire pour Bernard Landry », *La Presse*, Actualités, mardi 16 avril 2002, p. A4.

PRESSE CANADIENNE, , « Bégin dépose son projet de loi sur le lobbying », *Le Devoir*, les Actualités, mercredi 16 avril 2003, p. A1.

Mai

SAMSON, Samson, « Lobbyisme nocturne », *Le Soleil*, Éditorial, mardi 28 mai 2002, p. A14.

2003

Août

CASTONGUAY, Alec, « Mort subite à 46 ans d'un homme d'affaires iconoclaste - Sylvain Vaugeois n'a pas eu le temps de réaliser son dernier projet », *Le Devoir*, mardi 26 août 2003, A7.

2005

ROY, Hugo, avec la collaboration de Vincent Fréchette et Allison Marchildon, « Éthique et conflit d'intérêts : Tour d'horizon au Canada et au niveau international », *ÉNAP*, Note de recherche, 2005, 121 pages.

Documents électroniques

Site de l'Assemblée nationale du Québec

<http://www.assnat.qc.ca/fra/publications/debats/journal/ch/020411.htm> site consulté le 16 février 2007.

Site de l'Assemblée nationale du Québec

<http://www.assnat.qc.ca/FRA/PUBLICATIONS/debats/journal/ch/020410.htm> site consulté le 16 février 2007.

Site de l'Assemblée nationale du Québec

http://www.assnat.qc.ca/fra/publications/debats/journal/ch/020416.htm#_Toc6814703 site consulté le 16 février 2007.

Site du Commissaire au Lobbyisme du Québec

<http://www.commissairelobby.qc.ca/commissaire/mission> site consulté le 16 février 2007.

Site du Commissaire au Lobbyisme du Québec

http://www.commissairelobby.qc.ca/titulaires/quitte_fonctions_g site consulté le 16 février 2007.

Site du Commissaire au Lobbyisme du Québec

<http://www.commissairelobby.qc.ca/citoyens/lobbyisme> site consulté le 16 février 2007.

Site du Commissaire au Lobbyisme du Québec

<http://www.commissairelobby.qc.ca/citoyens/legitime> site consulté le 16 février 2007.

Élections Canada

<http://www.elections.ca/content.asp?section=pas&document=turnout&lang=f&textonly=false> site consulté le 16 février 2007.

Publications Québec

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FT_11_011%2FT11_011R0_2.htm site consulté le 16 février 2007.

Publications Québec

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/T_11_011/T11_011.html site consulté le 16 février 2007.

Grand dictionnaire terminologique

<http://www.granddictionnaire.com/> site consulté le 16 février 2007.

Site du Centre interuniversitaire de recherche en éthique appliquée (CIRÉA)

http://www.usherbrooke.ca/cirea/documentation/docu_pdf/notes_recherches_enap/Ethique_conflits_d'interets_lobbying.pdf